Nous croyons qu'en étant d'abord nous-mêmes, nous serons davantage Canadiens; nous croyons qu'en nous engageant dans la voie où nous nous dirigeons, nous ne ferons que ce que les Québécois ont toujours attendu d'eux-mêmes, nous ne ferons que ce que les autres Canadiens ont toujours attendu de nous !

Hon. Jean LESAGE.

Les Affaires

Digeste de

L'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

VOL. XXXIV — NO. 12 MONTRÉAL 26 JUIN 1962

Au banquet des 1,000 Commissaires d'Assurances américains,

M. JEAN LESAGE CONTINUE DE "PARLER D'OR"

Prenant crânement position de chef national, mais comme tenant de la seule forme de nationalisme, foncièrement économique et réaliste, qui ait jamais fait l'unanimité au Québec, le Premier Ministre a fort bien formulé, pour les capitalistes étrangers comme pour ceux des autres provinces, dans quel esprit de bon voisinage et à quelles conditions raisonnables nous voudrions qu'ils participent au développement de nos ressources naturelles, c'est-à-dire en fonction des intérêts de la majorité canadienne-française et de son particularisme culturel.

Voici les principaux passages de ce document remarquable —

Nous vivons dans une Province dont les richesses se sont révélées incalculables et qui n'attendent que leur mise en valeur. Déjà celle-ci est commencée et nous savons que nous devons beaucoup en ce domaine à nos voisins américains.

Le peuple du Québec compte encore sur l'intérêt soutenu tant des Canadiens que des Américains pour lui aider à y réussir. Mais il y a actuellement un phénomène nouveau sur lequel le gouvernement fonde de grands espoirs. *Les Québécois veulent de plus en plus — et c'est normal pour n'importe quelle nation évoluée — prendre une part accrue au développement de leurs propres richesses. Ils veulent jouer un rôle plus grand dans la vie économique de leur Province et, au moment même où vous vous trouvez dans le Québec, ils se préparent, avec la coopération de leur gouvernement, à se munir des instruments économiques et financiers qui leur manquent encore pour réaliser cet objectif.* Ils veulent le faire dans un esprit de collaboration avec ceux qui ont déjà commencé le développement de certaines de nos richesses et ils ne se départiront jamais en s'attaquant à cette vaste entreprise du souci de justice et d'ordre qui les a toujours animés dans le passé.

Le peuple canadien-français, celui du Québec particulièrement, se doit d'être réaliste. Il lui faut *voir clairement la place qu'il occupe dans sa* propre *économie* et trouver les moyens d'acquérir celle *qui lui revient*. Nous sommes trop peu nombreux pour nous désintéresser de questions comme celle de l'expansion industrielle et je suis certain que vous comprendrez que notre désir collectif n'est nullement issu d'un quelconque nationalisme économique, fondé exclusivement sur un sentimentalisme superficiel. Il s'agit pour nous d'une question de survivance car nous devons absolument greffer notre héritage culturel sur des fondations plus solides que la simple bonne volonté et le sentiment patriotique.

J'ai dit qu'il importait au peuple québécois d'expression française de mesurer objectivement le rôle qu'il jouait dans son propre développement économique. En effet, ce n'est que de cette façon qu'il prendra conscience du chemin qu'il lui reste à parcourir *pour que son influence économique corresponde plus adéquatement à sa dimension démographique*. Ce n'est que de cette façon qu'il verra avec précision les domaines où il doit exercer un effort particulier et ceux où ses chances de succès sont les plus grandes.

Nous possédons déjà quelques données sur cette question, mais nous espérons, d'ici quelque temps, préparer une image complète et détaillée non seulement de notre position relative dans l'économie québécoise — ce qui en soi serait déjà extrêmement utile — mais aussi des étapes successives par lesquelles le peuple québécois devra passer s'il veut véritablement compléter la réalisation de cet objectif, normal pour tout peuple adulte, qu'est l'affirmation de lui-même par la mise en valeur de son capital économique et social. Le gouvernement du Québec, comme je viens de le dire, a résolu d'appuyer la population dans la poursuite de ce projet.

Nous comptons beaucoup, à ce sujet, sur l'apport des nombreuses compagnies d'assurances qui font affaire chez nous. A l'heure actuelle, plusieurs d'entre elles nous ont assuré de leur collaboration et nous leur en sommes très reconnaissants. Car — et vous le savez encore mieux que moi — les compagnies d'assurance, n'importe où dans le monde, sont à la fois des réservoirs de capitaux et des créatrices d'emploi. Elles sont responsables, directement ou indirectement partout où elles existent, d'une bonne proportion du total des investissements.

Il en est de même au Québec et cette constatation sera encore plus vraie au moment où les compagnies d'assurance sur lesquelles nous comptons auront commencé à seconder le travail essentiel de la Société Générale de Financement.

Il peut vous sembler étrange — je l'admets — que dans le Québec actuel nous fassions une part aussi large à la collaboration que peut apporter le gouvernement de la Province aux initiatives du secteur privé. Vous êtes certainement encore plus surpris le gouvernement lui-même qui prend l'initiative — comme dans le cas de la Société Générale de Financement dont je viens de vous parler — et qui invite les citoyens à collaborer avec lui

Je crois que ce phénomène est assez facile à expliquer, mais pour y arriver il faut comprendre quelle attitude les Québécois ont envers le gouvernement. Vous savez déjà, par vos lectures, vos voyages ou vos conversations avec des citoyens canadiens, que le peuple du Québec (comme je l'ai dit au début de cette causerie) vit dans une situation qui lui est tout à fait particulière. L'histoire a fait en sorte que nous demeurions une petite minorité ethnique perdue, pour ainsi dire, dans le vaste monde nord-américain. Si nous avons survécu jusqu'à aujourd'hui, c'est que ceux qui nous ont précédés ont toujours su conserver bien vivantes nos institutions propres et s'en sont servis pour protéger notre population et pour promouvoir ses intérêts.

Nous continuerons tout simplement à faire la même chose aujourd'hui, tout en prenant soin d'adapter les moyens dont nous disposons aux tâches dont notre peuple doit désormais s'acquitter. Or, il arrive que dans les conditions actuelles, la plus puissante et la plus efficace institution que nous possédions est notre gouvernement. En d'autres termes, pour réaliser ce que nous voulons accomplir, nous devons absolument le mettre à contribution et employer l'actif qu'il constitue pour nous à l'avantage de toute notre communauté.

Il y a une raison bien évidente à cela, et elle est d'ordre pragmatique. Lorsque nous examinons objectivement ce qui nous appartient, à nous du Québec, nous constatons que nous vivons sur un territoire d'une richesse immense, mais nous remarquons aussi que, pour une multitude de raisons à peu près personne chez

(Suite à la page 9)

ENTRE QUAT' YEUX

"Qu'en termes galants . . .

Nous donnons aujourd'hui la manchette à M. Jean Lesage, alors que toute l'attention est prise par les mesures d'urgences décrétées hier par M. Diefenbaker. C'est d'abord parce que "Les Affaires" vont sous presse dans la nuit du lundi au mardi et que, déjà, tout est prêt. Mais c'est aussi que M. Lesage, comme toujours, a fort bien formulé des idées justes, et, pour nous, fondamentales qu'il importe à tous les Canadiens français, les hommes d'affaires comme les autres, de se bien mettre en tête et, si possible, dans le coeur. Il faut remonter quasiment jusqu'au Grand Mercier, pour entendre un premier ministre du Québec exposer aussi nettement la légimité et l'urgence de l'apport du gouvernement de la Province dans le relèvement économique des Nôtres et la nécessité, presqu'absolue, d'une large mesure de planification sinon imposée, du moins orientée et soutenue par l'Etat.

Cependant, si M. Lesage parait toujours disposé à passer sans détour de la parole aux actes, il semble de plus en plus qu'il soit retenu de le faire par des contingences, voire des influences dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne convergent pas avec la ligne de vie du Canada français. La grande et persistante pitié du Ministère du Commerce et de l'Industrie, auquel devait naturellement revenir au moins l'étude et l'ordonnance de cette planification d'intérêt vital, continue malheureusement d'en affermir la preuve. La "pinotte" de $100,000 qu'on vient de lui accorder pour engraisser son budget de quêteux serait un comble de ridicule, si elle n'était, hélas! un comble de faiblesse et d'aberration.

Diefenbaker, ou la Déroute

Pour le Québec, à tout le moins, en voilà un qui justifie déjà, bien davantage que M. Caouette, plus que de la crainte, de l'épouvante. Qu'il y soit ou non forcé; qu'il s'y mette trop peu et trop tard; le fait demeure que ses mesure d'austérité frapperont surtout Québec, alors qu'il est déjà "pensable" que l'Ontario, loin d'en souffrir, puisse en tirer double profit. N'est-ce pas dans cette heureuse enclave, en effet, que se trouve presque toute logée la grande industrie manufacturière qui aura dorénavant le champ libre pour nous forcer d'acheter sa production, alors que nous autres, qui lui fournissons sa matière première, nous nous trouverons forcés de la satisfaire, à son prix, parce que nous nous serons forcément boycottés par l'étranger. Avec 8½% de protection "naturelle" par l'écart monétaire, plus 15% de protection "spéciale" par la nouvelle surtaxe sur la concurrence étrangère, nos grands frères ontariens pourront facilement augmenter leurs prix de 10 à 15% sans risque de perdre notre clientèle. Et dire que, par dessus le marché, M. Diefenbaker veut annuler tant de projets de travaux publics qui eussent permis à nos petites gens de se remplir le ventre avant le prochain hivernage! M. Coyne! M. Lamontagne! Pourquoi ne pas offrir vos services à M. Caouette? A vous trois, peut-être pourriez-vous trouver quelque petite formule-miracle, histoire de nous éviter le pire!

Epatant! pourvu que . . .

Impossible aux"Affaires" de ne pas applaudir à la présentation du projet de loi de la Sté Générale de Financement, préconisée dès juin 1960 par la Fédération des S.S.J.B. et que nous n'avons cessé de réclamer depuis. D'autant plus que le texte soumis (reproduit en entier en page 9) semble donner, dans l'ensemble et compte tenu des nécessités du gouvernement des hommes, au moins les garanties essentielles. Tandis que nos élus en discutent plus à fond à la législature, réjouissons-nous donc à l'avance des résultats dont nous bénificierons tous, éventuellement, pourvu que. . . Eh! oui. Il reste un sujet d'inquiétude. Une fois nommés ses trois représentants par-

(Suite à la page 9)

***La semaine prochaine, en numéro spécial,* MONOGRAPHIE DE MONTRÉAL-NORD**

Pour bien réussir aux affaires

CHAPITRE HUITIEME

LA COOPÉRATIVE

Par Paul DELL'ANIELLO
de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales



Lorsqu'il est question des diverses formes juridiques d'entreprises, il semble qu'on hésite toujours un peu à parler du mouvement coopératif. Peut-on voir à travers cette mentalité une indication que le monde des affaires boude les coopératives ou du moins les traite en parents pauvres ? Nous ne le croyons pas.

Cette situation est bien plutôt due au fait que par leur nature même, les coopératives se distinguent de toutes les autres formes juridiques d'entreprise. En effet, que l'on parle d'entreprise à propriétaire unique, de société ou de compagnie limitée, l'on demeure dans le monde des entreprises capitalistes. Mais, aussitôt que l'on s'intéresse aux coopératives, l'on s'aperçoit tout de suite qu'on a affaire à des institutions complètement différentes.

Une façon de voir justement comment ces deux grands genres d'institutions se différencient consiste à examiner les buts poursuivis par chacune.

Buts poursuivis

Quel but premier poursuivent les entreprises qu'on a convenu d'appeler capitalistes ?

Il y a évidemment beaucoup de facettes à cette question. Le communiste dira que leur but est d'exploiter la masse, les capitalistes diront qu'ils doivent voir à retirer un rendement raisonnable sur leur investissement, certains gouvernements diront que les entreprises capitalistes doivent rendre service à la communauté.

Nous croyons englober les opinions les plus honnêtes en disant que l'entreprise capitaliste a un double but. En premier lieu, elle doit rendre un service au public. En second lieu, elle doit opérer de façon à retirer un profit.

Pour ce qui est maintenant des entreprises coopératives, nous remarquons qu'il s'agit là d'associations de personnes et non pas seulement de capitaux. Ceci s'explique justement parce que le but n'est pas de rendre un service au public mais plutôt de rendre un service aux membres, aux sociétaires. Il ne s'agit pas non plus de réaliser un profit mais surtout de faire réaliser des économies aux membres par exemple grâce à un pouvoir d'achat plus important.

Les coopératives ont aussi, en principe, un but éducatif. Justement parce que les coopératives ne veulent pas limiter le contact avec leurs membres aux simples souscriptions de capital, elles tentent de continuer les relations par différentes initiatives tendant à instruire leurs membres au point de vue économique et financier par exemple.

Comment fonctionnent les coopératives

Même si l'on se plaît à différencier les coopératives des autres formes d'entreprises, il demeure que tout comme les entreprises capitalistes, les coopératives ont besoin d'accumuler un montant de capitaux afin de pouvoir opérer.

On amasse ces capitaux en vendant des parts sociales aux membres. Il existe une différence essentielle entre les actions ordinaires d'une compagnie limitée et les parts sociales d'une coopérative. Il est certain que les deux représentent des droits de propriété. Mais les deux valeurs ne participent pas à l'administration de l'entreprise de la même façon.

Par exemple, je possède 100 actions dans la compagnie XYZ Ltée. Lors de l'assemblée annuelle, j'aurai un vote 100 fois plus puissant que celui d'un autre actionnaire qui ne possède qu'une seule action.

D'autre part, je détiens 100 parts sociales dans ma Caisse Populaire paroissiale. A l'assemblée annuelle, mon vote ne pèsera pas plus que celui qui détient une seule part et il sera aussi puissant que celui de l'actionnaire qui détiendrait 200 parts sociales.

L'administration d'une coopérative est la responsabilité d'un conseil d'administration élu par les sociétaires de la façon que nous avons examinée plus haut : non pas une action, un vote, mais bien un homme, un vote.

Les différentes coopératives qui existent sont soumises à des lois différentes de celles qui régissent les autres entreprises. Chaque province voit à instituer les lois nécessaires.

Dans la province de Québec, les différentes coopératives sont soumises à la loi des Syndicats Coopératifs de Québec.

Types de coopératives

Un groupe de personnes peut décider de mettre en commun un certain montant de capital dans le but d'en retirer certains avantages financiers ou autres pour plusieurs raisons. C'est pourquoi il existe plusieurs types différents de coopératives.

C'est ainsi que nous voyons des coopératives d'habitation grâce auxquelles plusieurs personnes réalisent des économies importantes dans les coûts de construction. Etant donné que la coopérative n'a pas pour but de réaliser un profit, les sociétaires jouissent d'une diminution de coûts qui se rapproche de ce qui aurait été le profit du constructeur.

En agriculture on rencontre plusieurs coopératives. Certaines sont des associations de producteurs qui s'unissent afin d'offrir en bloc leurs récoltes, leur produits laitiers ou le résultat de leur pêche. Ils peuvent ainsi espérer négocier avec les grands acheteurs d'une façon plus puissante. On verra aussi d'autres coopératives qui auront pour but non pas de vendre en bloc mais plutôt d'acheter en bloc, les engrais chimiques par exemple. Ces coopératives espèrent aider leurs sociétaires de deux façons. En premier lieu, étant donné qu'elles achètent en quantités beaucoup plus importantes que ne pourraient le faire leurs membres individuels, elles sont en mesure de jouir de certains escomptes de quantité. En second lieu, étant donné qu'elles négocieront souvent directement avec le producteur, elles tendent à éliminer les profits des différents intermédiaires du commerce tel que le grossiste par exemple.

Les Caisses Populaires

S'il existe un type de coopératives qui devrait intéresser tout le monde à cause de sa croissance spectaculaire et de sa puissance financière c'est bien la coopérative d'épargne et de crédit ou comme on l'appelle plus simplement dans le Québec : la Caisse Populaire.

Le Commandeur Alphonse Desjardins fonda en 1960 à Lévis la première Caisse Populaire sur le continent. On note que la première perception de fonds fut de $26.40. Aujourd'hui, les Caisses Populaires de la Province de Québec ont des actifs de près de $800 millions. Pour mieux voir l'importance de ces chiffres, remarquons que la Banque Provinciale a des actifs de l'ordre de $400 millions alors que la Banque Canadienne Nationale a, pour sa part, des actifs d'environ $800 millions.

Il y avait, en 1960, 1,200 Caisses Populaires dans la province avec 1,200,000 sociétaires. Les Caisses Populaires en 1960 avaient pour $134 millions de prêts consentis.

Les Caisses ne traitent qu'avec leurs membres. C'est-à-dire qu'elles ne reçoivent pas les dépôts de non-sociétaires et ne consentent des prêts qu'à leurs membres.

Pour être membre il faut détenir au moins une part sociale d'une valeur de $5.00. La détention d'une ou même de plusieurs parts sociales donne le droit à un seul vote lors de l'élection annuelle.

Les cadres

Les sociétaires élisent un Conseil d'administration dont les membres ont pour fonction de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne marche et au progrès de la Caisse. C'est ce conseil qui, par exemple, engagera les employés.

En plus de ceci, les sociétaires élisent généralement trois d'entre eux qui forment la Commission de crédit. Cette commission fait l'examen des demandes de prêts et juge si le prêt sera consenti ou refusé.

Finalement, il existe un troisième organisme dont le but est de surveiller le travail des administrateurs et des commissaires de crédit : c'est le conseil de surveillance.

Opérations

Les caisses acceptent d'une part les dépôts de leurs membres et d'autre part consentent des prêts aux membres qui en ont besoin. Ces prêts sont consentis généralement soit comme hypothèque soit comme reconnaissance de dette.

Une fois que la aCisse a consenti un certain volume de prêts, s'il arrive qu'après avoir conservé un certain montant de liquidité pour satisfaire aux opérations courantes, il lui reste des fonds, elle peut faire des placements par exemple en obligations du Canada.

LE MINISTÈRE FÉDÉRAL DU COMMERCE OFFRE SES SERVICES AU QUÉBEC

6

Direction de l'expansion industrielle

par
M. JEAN-P. RENY,

Direction de l'expansion industrielle

La Direction de l'expansion industrielle a été établie en 1946 comme moyen de coordonner le travail effectué par le gouvernement fédéral afin de stimuler le développement industriel du Canada. Au cours des années, la Direction a accordé de plus en plus d'aide aux industries canadiennes désireuses de diversifier et d'accroître leur production. Elle s'est aussi efforcée d'attirer de nouvelles industries au Canada.

Dans ces deux domaines de l'expansion industrielle, la Direction est en mesure de rendre de précieux services aux hommes d'affaires. Elle peut les renseigner sur l'établissement d'une nouvelle usine, sur les moyens de trouver de nouveaux produits pour le marché intérieur et sur les perspectives du commerce. Elle leur offre des données statistiques et des renseignements sur les lois, règlements et autres mesures pouvant influer sur la conduite d'une entreprise au Canada.

Une documentation statistique spéciale préparée par la Direction à l'égard des importations présente un intérêt tout particulier pour les hommes d'affaires désireux d'accroître la diversité de leur production. Ces études ont pour objet de les aider à déterminer les possibilités offertes dans de nouveaux domaines de production et, ainsi, accroître la gamme de leurs produits. Au cours des dernières années, la Direction a fait des études de ce genre à l'égard des produits chimiques et pharmaceutiques, des grues, des foreuses, des articles de cuisine, des outils et des pelles mécaniques. Elle a aussi terminé un rapport détaillé visant plusieurs genres d'articles électriques. En 1961, elle a préparé, à la demande d'organismes canadiens particuliers, 28 études sur les importations. Les hommes d'affaires peuvent, en communiquant avec la Direction, obtenir la liste des 113 rapports rédigés au cours des trois dernières années.

Afin de donner plus d'ampleur à ces études, la Direction a maintenant entrepris une série de relevés des industries en vue de faire connaître les secteurs du marché intérieur où jusqu'ici la paticipation des fabricants canadiens a été restreinte. Ces rapports, formant la série "Spotlight", ont pour objet d'indiquer l'importance exacte du marché pour les produits en cause, de déterminer ce qui a fait obstacle à la participation de l'industrie intérieure, et de signaler aux industriels canadiens les possibilités qui s'offrent à eux de commencer ou d'accroître la production.

Afin d'aider davantage les fabricants canadiens à diversifier leur production, la Direction recueille, soit par l'intermédiaire des délégués commerciaux du Canada à l'étranger, soit au moyen de communications directes, des renseignements sur les produits qui pourraient être fabriqués au Canada. Elle s'efforce de déterminer à quel point ces produits sont adaptés au marché puis elle publie dans un bulletin qui parait à intervalles réguliers les détails au sujet des articles dont la production au Canada sous un régime de licence, de sous-traité ou d'entreprises en participation lui paraît avantageuse. Ce bulletin renferme également une liste d'inventions et de nouveaux procédés qui peuvent être obtenus de la société de la Couronne : *Canadian Patents and Developments Limited.* Les fabricants canadiens désireux de diversifier leur production ou de tirer un meilleur parti de leurs installations trouveront souvent des renseignements utiles dans ce bulletin qui leur sera envoyé sur demande.

La Direction participe à un certain nombre de foires internationales afin d'examiner les possibilités d'introduire au Canada de nouveaux produits. Elle en profite pour signaler aux fabricants étrangers les avantages d'une production sous un régime de licence au Canada. Toujours, un spécialiste en expansion industrielle se tient sur les lieux afin de fournir toutes les précisions demandées. La Direction prépare et fait distribuer à ces foires des brochures qui attirent l'attention sur l'industrie canadienne.

La Direction aide encore les hommes d'affaires canadiens en leur fournissant des renseignements et des imprimés destinés à leur faire connaître le milieu industriel canadien et les divers éléments qui influent sur la conduite d'une entreprise au Canada, ainsi que des brochures sur des questions intéressant l'industrie canadienne.

Si un fabricant ou une société désireuse d'entreprendre la fabrication d'un produit éprouve des difficultés ou a besoin de renseignements sur les droits de douane, l'impôt, les lois ou les règlements fédéraux, il peut communiquer avec la Direction. La solution à beaucoup de problèmes soumis exige des connaissances techniques et spécialisées. Afin d'aider les hommes d'affaires, la Direction a alors recours aux services d'organismes comme le Conseil national de recherches et à des groupes de techniciens et de spécialistes en études des marchés des ministères des Mines et des Relevés techniques, de l'Agriculture, des Pêcheries et du Travail.

Dans l'exercise de son activité, la Direction maintient des relations étroites avec les ministères provinciaux chargés d'expansion industrielle de même qu'avec d'autres organismes, comme les banques à charte et les services d'utilité publique.

LOUEZ
UN DACTYLOGRAPHE
olivetti
ELECTRIQUE
3 mois de location alloués sur achat. Quelle différence!
•
Vous pouvez aussi louer des machines à additionner et à calculer aux mêmes conditions.



CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
Distributeurs autorisés des produits OLIVETTI depuis 1952
44 OUEST, SAINT-JACQUES
VI. 4-3491

Au congrès de l'Association des Courtiers en Valeurs du Canada:

Trois avertissements sévères mais réalistes

En matière d'économie, le pays a épuisé les solutions faciles.
-- N. J. McKinnon

Céder nos usines à des intérêts étrangers, c'est ajouter aux problèmes économiques du Canada. -- G. De Young

Les dépenses gouvernementales, si elles augmentent, risquent de ruiner la libre entreprise. -- Arthur J. Milner

Deux affirmations, l'une du président de la Banque Canadienne de Comerce, l'autre du président du Conseil canadien de la productivité, résument d'une façon brève, mais réaliste, les perspectives économiques du Canada et nous avertit vigoureusement contre le danger de la propension des industriels du pays à céder leurs intérêts à des mains étrangères qui, naturellement manipulent le tout à leur propre bénéfice, oubliant trop souvent les besoins de la collectivité canadienne.

Un troisième avertissement a été exprimé par M. Arthur J. Milner, président de l'Association canadienne des Courtiers en Placements, avertissement qui est en même temps la constatation du fait que le gouvernement canadien absorbe aujourd'hui 32.4 pour cent de la valeur de la production nationale alors qu'en 1950 le pourcentage se maintenait à 21.1 pour cent.

Voici les principaux extraits des discours prononcés par MM. McKinnon, DeYoung et Milner.

M. N.J. MacKINNON

Nos problèmes, a dit M. M. Neil J.-MacKinnon, président de la Banque de Commerce, se sont accumulés non seulement durant les dernières années mais aussi depuis fort longtemps, à la suite de dépenses et d'une consommation toujours accrues, financées par la dette nationale et le capital étranger."

M. MacKinnon a appuyé sur le fait que les Canadiens auront désormais la vie moins facile, surtout si l'on ne s'occupe pas immédiatement à reviser les différents systèmes déficients à l'heure actuelle.

Il est évident, a-t-il expliqué, que nous avons besoin d'une planification intelligente, "mais, a affirmé M. MacKinnon, cette planification, dans le cadre de l'économie canadienne, devra être basée sur 4 principes : la liberté individuelle, un système de taxation qui encourage l'initiative privée, une politique fiscale qui ne détruira pas la confiance dans l'avenir de la monnaie, et un climat politique et économique qui attirera les investissements."

M. MacKinnon ajoute qu'il est nécessaire de réformer les structures de la taxation afin de ramener l'accroissement de l'économie à son niveau normal. Pendant ce temps, on se devra de trouver les palliatifs qui aideront à équilibrer le budget de la nation.

"Le coeur du problème réside simplement dans le fait que l'individu et la nation doivent considérer l'argent provenant d'un emploi comme beaucoup plus important que celui reçu d'un système de sécurité sociale."

"Si on ne peut maintenir ces systèmes de sécurité sociale qu'au prix de déficits nationaux chroniques, ou au prix d'une augmentation des taxes, qui nuiront encore plus à l'industrie, il ne fait pas de doute quant aux conséquences qui s'ensuivront. On assistera vraisemblablement tôt ou tard à une hausse du nombre des gens en chômage, et recevant des prestations d'assurance-chômage ou de tout autre ordre d'un trésor fédéral affecté de déficits chroniques. Et ces prestations en viendront à être payées avec une monnaie qui perdra constamment de la valeur."

M. G. DeYOUNG

"Si vous, qui contrôlez les investissements au Canada, acceptez de faire partie de l'équipe nationale qui a entrepris de développer l'industrie canadienne en accordant la présence aux intérêts du Canada, nous pourrions tirer profit de nos matières premières tout en donnant un essor à notre industrie manufacturière.

"Plus vous cédez des usines canadiennes à des intérêts étrangers, plus vous contribuez à compliquer les problèmes économiques que le Canada devra résoudre à compter de 1970".

Tel est le message qu'a formulé M. George De Young, président du Conseil canadien de la productivité, à ce même congrès.

Alors que de plus en plus les barrières tarifaires ont tendance à disparaître, les subsidiaires canadiennes qui comptent sur l'usine mère américaine pour les pièces et la recherche ne progresseront pas assez rapidement pour absorber la main d'oeuvre canadienne. S'il devient éventuellement possible d'importer les produits entiers au lieu de faire venir d'outre frontière uniquement les pièces les succursales canadiennes se verront obliger de fermer leurs portes.

M. De Young, qui est président de la société Atlas Steel, de Welland, Ont., a conseillé aux manufacturiers canadiens à ne rien négliger pour faire face à la concurrence accrue que le Canada devra soutenir à compter de 1970.

Il a recommandé à l'industrie primaire et secondaire d'unir ses efforts à ceux du monde ouvrier et du gouvernement. Cela exigera toutefois des discussions et un climat de confiance qui ne s'est jamais manifesté au Canada jusqu'à ce jour.

M. ARTHUR J. MILNER

"Si les gouvernements au Canada avaient mieux réglementé leurs dépenses de façon à ce qu'elles absorbent encore aujourd'hui seulement 21 pour cent de la production nationale brute, je suis convaincu qu'il n'y aurait pas de chômage et que nous n'aurions pas de problème du dollar."

C'est M. Arthur J. Milner, président de l'Association des courtiers en placements du Canada qui a exprimé cette crainte après avoir exposé que si les dépenses gouvernementales continuent d'absorber un pourcentage toujours plus considérable de la production nationale brute, elles ruineront éventuellement le système de la libre entreprise.

En 1950, a dit M. Milner, les dépenses à tous les échelons de gouvernement au Canada, étaient l'équivalent de 21.2 pour cent de la production nationale brute. En 1961, ces dépenses étaient passées à 32.4 pour cent. Ainsi donc, tandis que la production nationale brute augmente de 210 pour cent, les dépenses gouvernementales ont augmenté de 310 pour cent.

M. Milner, président de Mills, Spence and Co. Ltd., de Toronto, a dit qu'il y a deux générations à peine, le pouvoir économique était concentré entre les mains de magnats de l'industrie et de la finance et ce que l'on peut appeler "la bonne vie" était une réalité, mais seulement pour un petit groupe.

La montée des syndicats ouvriers a rapporté graduellement un équilibre dans le pouvoir économique.

"Ce dont nous sommes témoins, aujourd'hui a-t-il ajouté, ce n'est pas l'abus de pouvoir des magnats de l'industrie et de la finance, ou des syndicats mais bien celui des gouvernements".

Il ne faut pas cependant jeter tout le blâme sur les gouvernements.

"Après tout, les citoyens ont élu les gouvernements et ces derniers ne font que remplir les mandats des gens qui les ont élus. La faute provient de notre échec à enseigner à ce même public les avantages véritables du système de l'entreprise libre.

Par la qualité et le style de leurs produits

Les manufacturiers canadiens peuvent conquérir une partie appréciable du marché américain

Si les manufacturiers canadiens ne peuvent faire concurrence à la production massive des Etats-Unis, ils peuvent quand même s'assurer une partie du marché américain, en améliorant la qualité, la composition et le style de leurs produits, en explorant surtout le domaine de la création typiquement canadienne.

Ce sont là les propos du ministre fédéral du Commerce, M. George Hees, propos ou plutôt, avertissement justifié si l'on considère les réactions de M. Sol Polk dont on lira les paroles dans le cadre inséré dans cet article.

Le ministre Hees a d'abord exprimé l'avis que, à cause de la grande analogie qui existe entre le Canada et les Etats-Unis sur le plan de la culture, des coutumes, de la mentalité, etc., nos deux pays constituaient le terrain le plus logique pour les échanges commerciaux. Mais les échanges commerciaux, dit-il, ne peuvent se faire à sens unique. C'est pourquoi, a-t-il précisé, nous invitons des hommes d'affaires américains, pour qu'ils puissent voir ce que nous avons à leur offrir, et pour leur offrir en même temps l'opportunité de trouver au Canada des débouchés pour leurs produits.

A cette même occasion, M. Hees a fortement suggéré aux acheteurs américains de faire connaître leur point de vue sur les produits qui leur sont offerts. Il se peut, dit-il, que les produits canadiens ne rencontrent pas toujours les normes américaines quant à la qualité, le prix, le style, etc.

Un farceur (?):

Retournez à vos usines!

M. Sol Polk, de Polk Brothers Inc., de Chicago, a livré ouvertement sa pensée, en affirmant que plusieurs manufacturiers canadiens commettaient une erreur. "Vous n'êtes pas en Orient ou en Europe, a-t-il dit. Retournez à vos usines, dit-il, et faites preuve d'une pensée créatrice. La moitié des pays du monde, poursuit M. Polk, peut produire la même chose que vous à un coût inférieur". Nous voulons que vous soyez prospères, ajoute-t-il, nous voulons que vous connaissiez le plaisir de payer de gros impôts. C'est alors qu'il suggère aux manufacturiers canadiens de visiter les magasins américains, pour qu'ils puissent mieux connaître les goûts des clients américains.

Et M. Polk lance en terminant ce cri du coeur du monde capitaliste : "Bâtissons notre prospérité sur la vente de nos produits et sans une aide trop poussée de la part du gouvernement."

Selon un sénateur de l'Ontario,

Il y aura du chômage tant que les gouvernements ne réduiront pas le fardeau des taxes des compagnies

"A l'heure actuelle, nous sommes témoins d'un certain paradoxe qui fait qu'on prend tous les moyens pour augmenter le nombre d'emplois, alors qu'en même temps le percepteur de taxes s'ingénie à réduire les dépenses et les revenus déductibles, afin d'augmenter la proportion des profits taxables."

Cette phrase résume les propos tenus par le Sénateur Salter A. Hayden au Seigniory Club, récemment. Le Sénateur avait déclaré auparavant qu'une saine politique de taxation ne doit pas être une simple méthode de financement des dépenses publiques d'un niveau donné.

Parlant devant les délégués réunis pour la troisième conférence du Tax Executives Institute Inc., le sénateur de l'Ontario a dit qu'une politique de taxation "doit être une politique nationale élaborée de telle façon que les moyens employés pour créer et amasser des des revenus entravent le moins possible les activités de l'industrie canadienne, au Canada et à l'étranger."

"L'établissement de la part des profits sujette à la taxation doit refléter pleinement chaque élément du coût de production et les taux devraient être tels que la portion prise par les taxes soit raisonnable par rapport aux profits réalisés."

Le sénateur s'est dit d'avis qu'une étude utile devrait être faite pour réintroduire dans le domaine de la taxation le concept "profits-déboursés" courant dans le monde des affaires et des comptables, "et pour nous débarrasser du plus grand nombre possible de concepts légaux irréalistes."

"Actuellement, au Canada, le pourcentage de taxes prises par les différents gouvernements à même notre production nationale brute est de l'ordre de 26 pour cent, soit le même qu'aux Etats-Unis, bien que dans ce pays la production nationale brute "per capita" soit 40 fois celle du Canada. Il me semble donc que dans ces conditions il soit nécessaire d'accorder l'attention la plus sérieuse aux effets économiques de notre système de taxation."

"Une solution temporaire, dit-il, peu être appliquée aux items non-taxables réputés comme étant des dépenses faites avant la réalisation des profits. Cette méthode est en vogue dans les pays européens, et d'autres formes populaires en plus des allocations de dépréciation et autres raisons sont l'allocation pour réserve en vue d'investissement futur et l'allocation pour dépriciation."

"Les profits sont essentiels à la prospérité et sont la principale source d'argent requis pour l'investissement et l'expansion."

La modification de la loi sur l'essence :

$1,500,000 de plus pour le trésor du gouvernement provincial

L'Assemblée législative a voté en deuxième lecture, par 40 voix contre 22, le bill no 47 modifiant la "Loi sur l'essence" et portant de 13 cents à 18½ cents l'impôt frappant le gallon de carburant à diesel.

Le bill fera entrer une somme additionnelle de $1,500,000 dans le trésor de l'Etat provincial.

Mais ainsi que M. Jean Lesage, ministre des Finances, et M. Paul Earl, ministre du Revenu, l'ont fait remarquer, ce même trésor se trouvera privé de $325,000 par année par suite de la suppression de la "taxe sur le millage" et quelque $300,000 par le fait que les plaques d'automobile ne suivront plus les véhicules qui changeront de propriétaire.

En portant l'impôt sur le carburant à diesel de 13 cents à 18 cents½ par gallon, le Québec ne fait que s'aligner sur l'Ontario, a dit M. Earl.

Toronto a réduit de 20 cents à 18½ cents cet impôt parce qu'ainsi, d'après les calculs des techniciens, le fardeau fiscal sera le même pour les propriétaires de véhicules à diesel que pour les propriétaires de véhicules à moteur à essence.

Les Affaires

Publiées par les PUBLICATIONS "LES AFFAIRES" Inc.

635 est, Henri-Bourassa, Montréal, P.Q. Tél. : DU. 1-1888

Président : Julien LEVASSEUR; **Vice-Président :** Bernard LANCTOT; **Secrétaire-trésorier :** Gabriel LAPOINTE; **Directeurs :** Gérard ELIE et Séraphin VACHON.

Directeur-gérant : Séraphin VACHON; **Secrétaire de rédaction :** Paule VACHON; **Rédacteur :** Yvan PELLAND; **Représentants publicitaires :** Service des Publications Seg. Ltée.

Abonnement : 1 an, $7.50; 3 ans, $15.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

RoyNat apporte un atout majeur à l'économie du Québec

Bien des gens non avertis expriment encore leur surprise de constater que les banques, où une forte partie des épargnes populaires s'accumulent, refusent systématiquement de prêter à long terme, soit sur des immeubles, soit pour assurer aux entreprises un certain capital d'exploitation ou d'immobilisation.

La raison de ceci est assez simple : la Loi des Banques interdit ces sortes de prêts aux institutions bancaires. Les dépôts qui leur sont confiés sont "à demande", c'est-à-dire qu'ils peuvent être retirés à un moment d'avis. Par ailleurs, les prêts qu'elles consentent ne sauraient excéder trois mois, bien que, dans la pratique, ils peuvent fluctuer constamment dans les limites d'une marge prévue.

Depuis qu'il existe au Canada la Loi des Banques, il est constamment apparu à tous ceux qui ont observé notre système qu'il manquait entre les banques, les bourses et les institutions de prêts hypothécaires un organisme de financement susceptible de procurer aux entreprises moyennes des prêts dont la durée pût dépasser celle qui est permise aux banques par cette Loi. Les entreprises ayant besoin de cent mille dollars et plus et qui jouissent par ailleurs d'un bon crédit ont toujours été à même de se financer à long terme au moyen d'émissions de titres : obligations, actions privilégiées, actions ordinaires. Mais l'entreprise moyenne, désirant de $25,000 à $100,000, par exemple, ne pouvait guère avoir recours à ces moyens sur les marchés publics. Non pas que ces marchés n'aient pu se prêter au financement de ces sommes relativement petites, mais parce que les frais d'émission, qui ne peuvent s'abaisser en bas d'un certain minimum, rendent le coût de ces emprunts presque prohibitif, tout en occasionnant aux maisons de courtage promotrices autant d'efforts sinon plus que les grosses émissions.

Depuis quelques années, divers organismes ont vu le jour et ont proposé des remèdes à cet état de choses. Dans tous les cas, cependant, c'est par l'intermédiaire de la banque du client que s'élaborent les démarches, parce que cette banque, mieux que quiconque, est en état de conseiller l'emprunteur, d'étudier la marche de ses affaires et de juger ce qui, pour favoriser leur expansion, doit ou peut être immobilisé sans grever outre-mesure ses capacités de gain.

Puisque la banque est en quelque sorte le pivot du financement des entreprises canadiennes, il semble tout naturel que l'expérience acquise par son haut personnel puisse être employée, à l'occasion, ailleurs que dans le financement au jour le jour. Et c'est précisément ce que viennent de faire la Banque Canadienne Nationale et la Banque Royale du Canada en fondant la Société RoyNat.

Louis-A. BELISLE

Selon le juge Jacques Dumoulin,

La diversité de culture ne devrait pas être un obstacle

Si nous ne pouvons admettre d'un mutuel accord que la diversité n'est pas un obstacle à l'unité, Canadiens de langue française et de langue anglaise offriront au pays, à son centième anniversaire, le cadeau fort dangereux de la désunion. Le canadianisme sincère et progressif exige des deux races qui ont fondé ce pays un respect mutuel qui en fasse des partenaires égaux. M. le juge Jacques Dumoulin, juge puiné de la Cour de l'Echiquier, a prononcé ces remarques au cinquième congrès de la Fédération canadienne des estimateurs de réclamations d'assurances.

La diversité n'a jamais empêché l'unité d'âme, d'intention, quand l'âme possède la générosité, la largeur d'esprit qui permettent de tendre au bien commun dans une patrie bien nôtre, a poursuivi M. le juge Dumoulin.

Le thème de son allocution "les progrès de notre pays", a permis au distingué conférencier de comparer quelques données avec les statistiques actuelles, notamment dans le domaine des budgets gouvernementaux. Ainsi, au Québec en 1914, le budget provincial était de $14,000,000, alors qu'il excédera $1 milliard, en 1962-63; le revenu fédéral n'atteignait pas $200,000,000 avant la première grande guerre, en comparaison de $6 milliards, cette année.

Deux grandes guerres ont fortement contribué à l'augmentation de la dette nationale et le budget de la défense absorbe encore la moitié du revenu d'Ottawa. Les mesures d'assistance sociale grèvent également le budget fédéral d'un fort montant qui ne cesse d'augmenter.

Si l'on tient compte de tous les autres services fédéraux, tant au pays qu'à l'étranger, n'avons-nous pas 42 ambassades? la rançon simpose, elle porte le nom d'impôt sur le revenu.

Cri d'alarme d'un confrère :

Nos quotidiens régionaux négligeraient trop leurs pages d'informations économiques

(N.D.L.R.) — A la veille de la disparition du NOUVEAU JOURNAL, M. Pierre Langevin, rédacteur de la page d'information économique, déplore, en éditorial, la façon parcimonieuse des quotidiens de province d'informer le public de ses problèmes économiques. Ce plaidoyer, loyal et fort juste en faveur d'une meilleure information, nous le reproduisons ici pour l'intérêt qu'il porte, mais aussi en témoignage de reconnaissance à M. Langevin, qui accomplit au défunt NOUVEAU JOURNAL une oeuvre inestimable et nécessaire, surtout dans le contexte politique et économique actuel. On nous permettra, toutefois, le signaler que les abonnés aux "AFFAIRES" sont répandus dans la province entière, et que l'une des fonctions essentielles de notre journal est, précisément, de pallier à cette pénurie, ce qui, notons-le, ne justifie aucunement la négligence de nos petits quotidiens.

A ce point tournant de notre histoire politique, en ces heures où l'évolution de l'économie canadienne tient de plus en plus à des options définitives, notre devoir nous presse d'être à l'affût des gestes et des dires de nos hommes publics. L'information et la critique doivent rejoindre la masse du peuple, sinon jamais le simple citoyen ne liera la chose politique aux impératifs de la loi économique. Pour ne prendre qu'un exemple, la victoire éclatante au Québec du Crédit social démontre la faiblesse extraordinaire des pages politique et économique des journaux de province et même de la ville de Québec.

En ces jours où l'émancipation économique de la province et la création de la Société générale de financement s'imposent à l'attention de tous les citoyens du Québec, le spectacle que nous offre l'immense majorité des pages financières des journaux du Québec est lamentable. Pour la plupart, à peine une colonne d'information et jamais de critique, c'est crier au désespoir. Nous nous étions donné une mission et nous la poursuivrons mais il vient un moment où la réalité nous saisit d'effroi. Combien de nos chers professionnels ne lisent jamais cette page pourtant tissée de nos problèmes politiques et sociaux, pour qui sait lire entre les lignes et les titres.

En fait, l'état actuel de ces pages financières, sèches et sans rapport immédiat avec l'économie trouve par dessus le peuple ses responsables. Bien sûr, l'éducation en la province de Québec demeure et demeurera encore pour un certain temps la traîtresse qu'il faudrait décapiter. Il existe des organismes, des institutions, des chambres de commerce par toute la province mais quelles pressions exercent-elles auprès des journaux en vue de plus amples informations économiques et financières.

Le prix du lait et du beurre, voilà ce qu'il nous est donné de lire dans les journaux de ville pourtant industrielles au Québec. La création de la Société générale de financement fut à peine indiquée. Cette société émettra bientôt une première tranche de $20 millions dont cinq millions devront souscrits par les épargnants. Ceux-ci achèteront des actions à $10 l'unité s'ils y trouvent quelques garanties et c'est là le point essentiel. Nous avons déjà fait une page complète sur ce sujet et pourtant dans aucun des journaux même parmi les plus réputés du Québec, on a parlé de ces garanties. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet à l'occasion d'une analyse sur le bill 50 constituant la SGF. Mais, au fait, qui en province a entendu parler du bill 50, cet instrument incomparable de notre évolution économique au Québec parce qu'il échappera à la politique partisane, première des garanties pour le petit épargnant.

Qu'un seul journal de province y trouve son compte, réagisse et présente à ses lecteurs une page économique et financière et nous aurons visé juste. Il suffira d'un pour convaincre les autres de cette nécessité de nos temps.

Nous avons conçu cette page en fonction d'une idée maîtresse : le rattachement de l'épargne à l'investissement, condition de l'expansion économique. Dans la mesure où cette clé nous fait déboucher sur la vulgarisation et la compréhension du texte, nous l'utilisons à bon escient, croyant par là intéresser un nombre plus grand de lecteurs à cette page si détestable à plusieurs parce que, sortie de son contexte. Et si celuici nous oblige parfois à des digressions, c'est qu'il correspond à une politique ouverte sur le tout de notre émancipation économique. Un besoin se fait pressant au Québec, que les journaux assument leur responsabilité . . . à ce point tournant.

Pierre LANGEVIN

La vague créditiste: issue des classes moyennes

Contrairement aux partis Conservateurs et Libéral, la représentation du Crédit Social au Parlement est composée principalement de travailleurs ordinaires, plutôt que de professionnels.

En examinant les biographies officielles du parti, préparées pour chacun des candidats créditistes l'on constate qu'il n'y en a qu'une poignée qui soient avocats, médecins, comptables ou professeurs.

Les autres gagnent leur vie comme électriciens, mesureurs de bois, organisateurs de main-d'oeuvre, agents d'assurance, boutiquiers, restaurateurs, contremaîtres d'usine et comme vendeurs.

Bon nombre de créditistes ont leur nom inscrit sur la liste des membres des Lacordaires, et l'un d'eux se dit membre des A.A., signifiant probablement "Alcooliques Anonymes".

L'organisateur d'unions ouvrières est Charles Eugène Dionne, élu dans Kamouraska.

Certains créditistes sont membres de la Ligue du Sacré-Coeur, de la Société Saint-Jean-Baptiste ou des Chevaliers de Colomb.

Quoique les biographies en question n'en fassent pas mention, il est reconnu que certains créditistes ne parlent pas l'anglais.

Plusieurs d'entre eux occupent des fonctions officielles à la municipalités qu'ils habitent — L.-P. Antoine Bélanger, élu dans Charlevoix, est maire de Beaupré; J.-A. Roy, élu dans Lévis, est échevin à Côte Lauzon; C.-A. Gauthier, élu dans Roberval, est ancien maire de Mistassini; Bernard Dumont, élu dans Bellechasse, est maire de St-Valier.

Caouette, l'artisan de la victoire créditiste au Québec, est le seul membre du parti ayant quelque expérience du Parlement fédéral.

Il y fut représentant créditiste pour le comté de Pontiac de 1946 à 1949. Jusqu'au élections du 18 juin, il était le seul créditiste à être élu au Québec.

En un sens, l'occupation des 26 candidats élus ne surprend pas, si l'on considère que leur chef, Réal Caouette, qui est aussi le chef national adjoint du parti, est lui-même vendeur d'automobiles.

Un fait inusité découvert à l'étude des biographies est que les 24 députés créditistes mariés ont une moyenne de près de six enfants chacun. Treize ont cinq enfants ou plus chacun, deux en ont 15 chacun, un en a 11, et un autre, 10.

Bon nombre de créditistes élus ont eu, dans le passé, ou ont dans le présent, certaines alliances avec l'Union Nationale, le Bloc Populaire, ou l'Action Libérale Nationale.

Caouette lui-même, par exemple, est un ancien libéral.

Gérard Lamy, entrepreneur, élu dans St-Maurice-Laflèche, se décrit comme étant un organisateur de l'Union Nationale.

Les deux qui ont 15 enfants chacun sont le mesureur de bois Bélanger, dans Charlevoix, et l'entrepreneur Lamy, dans St-Maurice-Laflèche. L'entrepreneur-marchand Roy, dans Lévis, a 11 enfants, et le gérant de coopérative Lauréat Maltais, dans Saguenay, en a 10.

Les créditistes célibataires sont Lucien Plourde, restaurateur, dans Québec-Ouest, et Pierre André Boutin, professeur, dans Dorchester.

Le plus jeune des membres, toujours selon leurs biographies, est un autre professeur, Raymond Langlois, qui fut élu dans Mégantic. Langlois, âgé de 26 ans, est né en Saskatchewan, et est président des Jeunes Créditistes, tout en étant aussi vice-président national du même groupe.

Plusieurs créditistes n'ont pas inscrit leur âge dans leur biographie respective.

THE GAZETTE
21 juin 1962.

Le contrôle de nos richesses naturelles :

"Ça commence par une loi (la SGF), et ça va continuer... par l'industrie lourde"

- - René Lévesque



"Un circuit financier nouveau, à partir de la province de Québec et des caisses populaires du Québec est en formation. Ça commence par une loi et ça va continuer afin que nous ayons le contrôle de nos richesses naturelles." C'est ce qu'a déclaré M. René Lévesque, ministre des richesses naturelles, prenant la parole à la deuxième Semaine française de la ville de Cornwall. M. Lévesque a également parlé de la forte possibilité de l'établissement d'une industrie lourde au Québec, une industrie clef, car le Québec consomme actuellement et annuellement un million et demi de tonnes de fer.

Auparavant, M. Lévesque avait affirmé que l'économie est le problème de tous les gens normaux, mais qu'en notre province surtout, il est le problème numéro un, car, a-t-il dit, nous ne sommes maîtres que de 10% de notre économie. "C'est une chose néfaste, c'est un cancer qui ronge". Nous avons l'impression d'être citoyens de deuxième classe, a-t-il ajouté, et il proposa en exemple l'histoire du riche McGill qui est à la source de la fondation de l'université anglaise du même nom, alors que la première université française, celle de Laval, voyait le jour cinquante ans plus tard, faute d'argent.

Parlant ensuite des possibilités de l'énergie hydroélectrique, le ministre continue: "il n'est pas normal que dans le Québec l'Hydro-Québec dépense des millions en développements et qu'elle ne desserve que la métropole, alors que tous les autres centres sont desservis par une foule de compagnies qui, souvent, achètent notre électricité payée à même les deniers publics.

"En Ontario", a-t-il poursuivi, "on a pratiquement tout épuisé les moyens naturels et relativement peu coûteux de produire l'électricité, et je vous souhaite bonne chance avec vos usines atomiques d'électricité".

Faisant quelque peu allusion au séparatisme, le ministre dit : "ce n'est pas aux minorités à faire l'effort du bilinguisme complet, mais bien aux majorités, c'est un pacte entre deux nations égales. Et il ne faut pas que ce soit dans deux générations, car ça bouge et il ne faut pas que ce soit une farce. Ceux qui traitent mal les minorités, et ce n'est pas notre cas, ce sont eux qui sont réellement séparatistes".

Le nouveau président des SSJB

La place qu'occuperont les Canadiens-français dépendra de leur courage et de leur persévérance

"Pour mener à bien toutes les tâches qui s'imposent à son attention et pour occuper toute la place qui lui revient sous le soleil, le Canada français devra s'armer de beaucoup de courage, d'audace et de persévérance. Fasse le ciel que ces qualités d'âme lui soient prodiguées en abondance au cours des prochains mois et des prochaines années." Tel est le voeu que formule le Dr. Marcel Frenette, président de la Fédération des Société Saint-Jean-Baptiste du Québec, à la veille de la célébration de la fête nationale des Canadiens Français.

Des oeuvres d'envergure ont été mises en chantier ces derniers mois, poursuit le Dr. Frenette. Conscient de l'évolution du monde contemporain et soucieux d'y jouer honnêtement son rôle, anxieux au surplus de regagner le temps perdu, le Canada français s'est attaqué à tous les fronts à la fois. Il veut, en le réadaptant, revaloriser son système d'éducation; il veut redorer la fonction publique; s'initier aux rouages de l'économie moderne, utiliser au maximum les ressources de la science et de la technique, ne rien gaspiller de ses richesses naturelles; il veut surtout que son capital humain lui serve dans la mesure du possible, et le reste. Il voit l'urgence de ses besoins



et voudrait réaliser en même temps tous ses objectifs.

Ce climat est consolant et prometteur et il ne saurait que réjouir ceux qui s'intéressent au sort et à l'avenir du Canada français. Mais il ne faut quand même pas se leurrer. Rien de ce qui nous intéresse ne peut s'acquérir dans la facilité.

S'ils veulent mener à bien toutes leurs entreprises, les Canadiens français devront avoir le courage d'aller jusqu'au bout de leurs opinions; à quoi leur servirait-il de se donner un idéal emballant s'ils n'ont pas le courage de poser les gestes qu'il faut pour atteindre cet idéal? Ils devront avoir l'audace d'espérer au delà de toute espérance normale et ne pas craindre d'entreprendre demain ce qui leur paraît utopique aujourd'hui. Ils devront avoir la persévérance : bâtir une nation à la taille de son idéal ne se fait pas du jour au lendemain. Et celui qui, dans ce domaine, voudra s'asseoir sur ses lauriers risquera de voir s'anéantir les fruits de plusieurs années de labeur. Et sa nouvelle condition serait pire que son point de départ.

Il faudrait ajouter, conclut le Dr. Frenette, que rien dans les projets du Canada français ne doit être bâclé ni réglé à l'aveuglette. Il faudra agir en toute lucidité et en toute compétence. C'est à ce prix que nous bâtirons un Québec fort et un Canada français dynamique.

L'abbé Louis O'Neill :

L'égoïsme est plus à craindre que la socialisation elle-même

"Ceux qui s'inquiètent pour l'avenir de l'initiative privée dans le domaine économique pourraient faire leur examen de conscience. Ce sont les abus de l'économie indépendante qui appellent les interventions de l'Etat". C'est ce que déclarait l'abbé Louis O'Neill, devant les membres de la Société des constructeurs de Québec, dernièrement. L'abbé O'Neill a expliqué que le manque de sens moral, de sens social et l'égoïsme des hommes qui vivent dans une société est plus à craindre que la socialisation elle-même.

Reprenant les commentaires du cardinal Léger sur l'encyclique Mater et Magistra, l'ecclésiastique québécois a expliqué que la socialisation comporte ses avantages et ses désavantages. "Ce qu'il importe de voir, c'est que les hommes, pourvus de liberté, ont comme tâche, non pas de chercher à bloquer le processus de socialisation, mais de l'orienter, pour qu'il soit conforme aux valeurs humaines et morales auxquelles nous sommes attachés".

Pour bien remplir son rôle propre

L'élite devrait participer davantage à la direction des affaires publiques

A quelques jours d'intervale, M. Jean Lesage a déploré, d'une part, la pénurie de fonctionnaires compétents au gouvernement, et, d'autre part, l'absence d'une certaine élite sociale et intellectuelle aux affaires publiques.

Plusieurs projets importants du gouvernement provincial, a dit le premier ministre à l'Université McGill, ne peuvent être réalisés rapidement parce que l'administration ne dispose pas d'un nombre suffisant de fonctionnaires compétents.

Il a aussi noté que le gouvernement essaie d'adapter, autant que faire se peut, les suggestions que lui font parvenir les citoyens.

Il est toutefois bien entendu que ces recommandations des différents organismes et associations ne peuvent toutes être acceptées pour devenir loi. D'abord parce que souvent elles sont contradictoires et aussi parce qu'il arrive qu'elles ne tiennent aucun compte, a dit le premier ministre, de réalités importantes que le gouvernement doit considérer.

Le premier ministre du Québec a qualifié de "déplorable" cette absence de "ceux qui, justement, seraient les plus capables par leur formation et leurs connaissances, de faciliter le développement et le progrès tant du groupement immédiat auquel ils appartiennent que de leur communauté municipale, scolaire, provinciale ou même nationale".

M. Lesage, adressant la parole à l'Université d'Ottawa, a cependant précisé qu'il n'y a pas seulement dans la vie politique, bien que celle-ci soit importante, que cette élite a un rôle évident à jouer; il y a aussi toutes les autres formes de la vie en société qui réclament l'apport inappréciable de leurs talents et de leur compétence.

"Une des façons de rendre notre démocratie plus réelle, plus complète et plus éclairée, dit M. Lesage, réside justement dans cette participation accrue de ceux qui peuvent le plus y contribuer."

MM. Johnson et Bertrand sont d'accord

La Société Générale de Financement pourrait transformer notre économie

M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, appuyé par M. Jean-Jacques Bertrand, a laissé entrevoir l'importance qu'il accorde à la nouvelle Société Générale de financement, en exhortant le gouvernement à saisir toutes les occasions possibles pour que l'industrialisation de la province et particulièrement de la Gaspésie se fasse avec la participation de capitaux québécois. Faisant allusion à l'ouverture d'une fabrique de pâte à papier à Matane, M. Bertrand a déclaré qu'on devrait donner aux capitaux québécois l'occasion de montrer s'ils peuvent prendre part la fondation d'une telle entreprise avec l'aide de la Société générale de financement. M. Bertrand a ajouté qu'en faisant sa recommandation, il ne prêche ni le socialisme, l'étatisation, ni l'intégration, mais que, tout simplement, il veut favoriser l'accès des nôtres à la mise en valeur des richesses naturelles de la province. M. Johnson a ajouté, pour sa part, qu'il est difficile d'en arriver immédiatement à l'émancipation économique, mais qu'il faudrait commencer à y songer. Tout en transigeant avec l'industrie, a-t-il dit, le gouvernement pourrait soumettre le problème au "Conseil d'orientation économique" afin de savoir si, éventuellement, la "Société générale de financement" pourrait s'intéresser aux projets à l'étude.

Au service de l'agriculture québécoise

Aux termes de la Loi de l'amélioration des fermes (bill 75 Québec) la BANQUE CANADIENNE NATIONALE a consenti de janvier 1962 à la fin de mai plus de 1800 prêts dépassant $4,000,000, soit au-delà de 60% de tous les prêts consentis dans le Québec à cette fin.

Banque Canadienne Nationale

600 bureaux au Canada

Les banques prêtent plus qu'auparavant

Faible augmentation du crédit à la consommation, en mars

Le crédit aux consommateurs, tel qu'établi d'après les chiffres de certains créanciers, s'établissait à $4,136,000,000 durant le mois de mars, une augmentation de 29 millions de dollars en un mois, mais aussi une baisse de 13 millions de dollars à la fin du premier trimestre. Le total de mars 1962 représente une hausse de $325,000,000 ou de 8.5 pour cent sur celui de mars 1961, évalué à $3,811,000,000.

Les compagnies spécialisées dans le financement des ventes rapportent un total de $737,000,000 pour le financement des biens de consommation à la fin de mars, soit le même que le mois précédent, et une baisse par rapport au 31 mars 1961.

D'autre part, le bilan des compagnies de financement pour les ventes au détail d'effets commerciaux dévoile un total de $399,000,000 à la fin de mars, contre $397,000,000 au 28 février de cette année, et $388,000,000 à la fin de mars 1961.

Les prêts en argent comptant, consentis par les compagnies de prêts de moindre importance, s'élèvent à $557,000,000, et montrent peu de changement comparativement au 28 février 1962, $550,000,000, et au 31 mars 1961, $503,000,000.

Les petites compagnies de prêts ont consenti à garantir un montant de $34,000,000 pour les ventes à tempérament durant le mois de mars, soit le même montant que le mois précédent, une baisse par rapport au 31 mars 1961, qui totalisait $43,000,000.

Les banques à charte ont consenti pour $1,484,000,000 de prêts personnels durant le mois de mars 1962, une augmentation de $31,000,000 sur février 1962, et de $262,000,000 sur mars 1961. Les prets consentis par les banques d'épargne du Québec sont également plus élevés, et le total de $21,000,000 de mars 1962 se compare avec les $19,000,000 du mois précédent, et les $17,000,000 du mois de mars 1961.

"...NOUS VERRONS UN JOUR, DANS UN AVENIR RAPPROCHÉ, LE QUÉBEC DEVENIR LE CENTRE INDUSTRIEL DU CANADA."

Eric W. Kierans, président de la Bourse de Montréal

Chaque jour, de nouvelles entreprises naissent dans le Québec et, bientôt, l'établissement dans notre province de grands complexes industriels donnera lieu à l'apparition de nouvelles industries secondaires.

Comment profiterez-vous de cette expansion extraordinaire?

ADMINISTRATEUR d'une entreprise canadienne-française, vous voudrez sans doute en étendre l'envergure de façon à profiter de l'importance accrue que le Québec accorde déjà à ses relations commerciales avec les grandes puissances du monde et particulièrement de l'Europe.

Cependant, il n'est pas possible de s'agrandir sans capital additionnel, ni commode de se voir enchaîné à une lourde dette obligataire.

Pourquoi alors ne pas recourir au marché des capitaux en faisant inscrire votre entreprise à la Bourse de Montréal? Beaucoup d'autres entreprises canadiennes-françaises progressives l'ont fait et ont vu leur crédit à court terme s'améliorer, la réputation de leur entreprise renforcée par la publicité et, souvent, la valeur de leurs actions augmenter.

CITOYEN DU QUÉBEC, vous voudrez investir dans l'avenir du Québec. Vous trouverez que la Bourse de Montréal constitue le trait d'union entre tous les épargnants canadiens-français et les entreprises d'avenir entre lesquelles ils cherchent à répartir leur portefeuille.

Si vous voulez vous joindre à un club de placement ou en fonder un, la Bourse de Montréal et les 500 courtiers qui en sont membres vous seront d'un grand secours.

Pour tout renseignement supplémentaire, écrivez ou téléphonez dès maintenant à M. Paul La Flèche, directeur des relations extérieures, à VIctor 2-9081.

La Bourse de Montréal est un organisme de service, sans but lucratif, dont la fonction est de faciliter les transactions financières essentielles à l'avancement économique du Québec.

LA BOURSE DE MONTRÉAL / LA BOURSE CANADIENNE
453, rue St-François-Xavier,
Montréal 1, P.Q.

Selon M. J.-C. Pardo,

L'avenir est prometteur pour sa société de placements immobiliers

Dans un rapport intérimaire aux actionnaires, le président de la compagnie "Les Terres diversifiées du St-Laurent Limitée", M. Joseph C. Pardo, confirme la vente à Montréal Trust Co., de 290 arpents de terre apprixamativement (1 arpent équivalent à 36,800 pieds ou 0.85 d'une acre), soit 15% de l'actif des terrains de cette compagnie. L'entreprise, grâce à cette vente avantageuse porte ses liquidités à $900,000, après réserve pour taxes.

Le prix de vente par arpent se chiffre à $1,500. comparé au prix d'achat de $600. Le prix total de vente payé comptant s'élève à plus de $425,000. accusant un profit brut de $250,000. environ.

Un profit substantiel a été réalisé dans cette transaction. Toutefois, la décision de la Compagnie d'accepter l'offre à ce prix est due surtout aux conséquences futures de ce marché sur toute la région environnante.

En effet cette vente permettra l'établissement d'un complexe industriel majeur dans le Parc Industriel de Varennes, complexe qui ne manquera pas d'attirer des industries satellites tout en activant la demande de terrains résidentiels.

Les liquidités relativement considérables seront utilisées à la création de revenus "réguliers et stables", en investissant dans des propriétés à revenus, leasebacks (achats — location), ainsi que dans des développements de projets résidentiels, commerciaux ou industriels; certains de ces projets sont actuellement sous étude. Entretemps les fonds de la Compagnie sont investis dans des notes garanties à court terme.

La compagnie, selon le rapport, estime très avantageuse pour elle l'abolition du péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, puisqu'elle encouragera l'installation d'industries sur la rive sud. La Compagnie prévoit aussi un développement industriel dans les régions de Varennes et de Verchères où ont été instituées des fonds et comités industriels.

Le rapport fait aussi mention de la Société Générale de Financement dont l'un des objectifs est de participer à la création d'une industrie sidérurgique actuellement sous étude par un groupe d'experts. L'un des emplacements envisagés pour cette industrie est Contrecoeur, près du quai de quatre million et demi de dollars de l'Iron Ore Co. of Canada ajoute le rapport. Ce quai actuellement en opération est équipé d'une installation ultra moderne pour servir au transbordement du minerai de fer du Labrador. Les avantages de Contrecoeur comme centre sidérurgique sont les suivants : proximité de Montréal, chenail profond de 35 pieds, quai de l'Iron Ore Company of Canada et le fait que cette municipalité se trouve en aval de Montréal, évitant ainsi les écluses et les droits de passage. Ceci naturellement sans compter la force motrice, le gaz naturel, l'eau, la main d'oeuvre, les lignes de chemin de fer et le Boulevard No 3.

Contrecoeur a été choisie après des études intensives par les deux plus grands producteurs d'acier au Canada. En effet, Steel Co. of Canada et Dominion Steel Corporation achetèrent dans la région 2,000 arpents avant la constitution de votre Compagnie. Aujourd'hui nous estimons que nous contrôlons près de ces propriétés le site ayant le plus de valeur à Contrecoeur. Ce site de 325 arpents jouit d'un long frontage sur le chenail profond et sur les deux côtés du Boulevard No 3. Il a 5,000 pieds de profondeur entre les lignes du Canadian National et la Rive du fleuve et fait face à tout le développement futur de Contrecoeur dont la première étape, la fabrique de tuyaux "McMaster Works" de dix millions de dollars de la Steel Co. of Canada est déjà en opération.

Émission de $1,000,000. de Labrador Acceptance Corp.

W.C. Pitfield & Company, Limited et Morgan, Ostiguy & Hudson Limitée, offriront prochainement pour $1,000,000. montant principal, de billets 6¼% garantis, avec fonds d'amortissement, série C, de Labrador Acceptance Corporation. Ces billets, qui comprendront des warrants pour l'achat d'actions, seront offerts à $100. et les intérêts courus. Ils seront datés du 15 juin 1962 et viendront à échéance le 15 juin 1977.

Dans leur forme définitive, ces billets, avec leurs warrants, donneront à leurs détenteurs le droit d'acheter des actions de capital de la compagnie, de la catégorie A, d'une valeur nominale de $5. sur la base suivante : 10 actions pour chaque montant principal de $500. de billets série C, au prix de $10. l'action si le droit est exercé avant le 15 juin 1964 inclus, $12.50 l'action s'il est exercé ensuite jusqu'au 15 juin 1966 inclus et $15. l'action jusqu'au 15 juin 1968.

Un fonds d'amortissement sera constitué et permettra de rembourser chaque année $56,000. de billets série C, en principal, de 1963 à 1976 inclus; ainsi, 50% environ des billets seront remboursés avant l'échéance.

En avril, cette année,

Les Compagnies d'assurance-vie ont versé près de $5 millions

Les versements d'indemnité d'assurance-vie et de rentes effectués en avril 1962 aux familles canadiennes par plus de 80 compagnies faisant affaire au Canada se sont élevés à plus de $4,820,-000.

La Canadian Life Insurance Officers Association rapporte que ces paiements ont porté à $209,-600,000 le total versé en indemnités d'assurance-vie durant les quatre premiers mois de l'année. Ce total dépasse de $13,100,000 celui de la période correspondante de 1961.

Les indemnités de décès sont passées de $70,500,000 pour les quatre premiers mois de 1961 à $77,100,000 cette année.

Les paiements de dotations échues, rachats, indemnités d'invalidité et rentes se sont élevés à $91,100,000 durant les quatre premiers mois de 1962, et les détenteurs de polices ont reçu pour $41,400,000 de dividendes durant cette période.

D'octobre à juin 1962,

La Banque d'Expansion industrielle a consenti $58,277,000. de prêts

La Banque d'Expansion Industrielle a rendu public récemment son rapport sur ses activités de janvier à mai inclusivement. Elle publie aussi son bilan au 31 mai 1962. En voici les détails :

Prêts approuvés en mai

	1961	1962	Changement dans le pourcentage
Nombre de clients :	184	172	+ 7%
Montant	$ 7,778,000	$ 7,327,000	+ 6%
Année financière à jour (octobre à mai inclusivement)			
Nombre de clients : de la B. E. I.	1,299	787	+65%
Montant	$ 58,277,000	$ 41,370,000	+41%
au 31 mai	3,590	2,421	+48%
Prêts, placements et garanties en cours au 31 mai	$153,130,130	$115,236.843	+33%

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE
BILAN
au 31 mai 1962

ACTIF —		
1	Encaisse et dépôts dans d'autres banques	$ 77,216
2	Titres du Gouvernement du Canada	
3	Prêts et placements	153,115,037
4	Biens destinés à être vendus (y compris promesses de vente)	180,575
5	Garanties et contrats de garantis en contre-partie du passif	15,093
6	Divers	1,853,010
	TOTAL	$155,240,093
PASSIF —		
1	Capital versé	$ 29,000,000
2	Fonds de réserve	15,510,042
3	Réserve pour pertes	2,700,000
4	Obligations et débentures en cours	106,200,000
5	Passif en vertu de garanties et contrats de garanties	15,093
6	Divers	1,815,796
	TOTAL	$155,240,093

Durant le premier trimestre

Les faillites commerciales ont augmenté de 10.5% au Canada

Les faillites commerciales enregistrées conformément aux lois sur la faillite et les liquidations durant le premier trimestre ont totalisé 839, soit 10.5 p. 100 de plus que l'an dernier (759). Le passif global a été estimé à $30,-467,000, diminution de 1.7 p. 100 sur les $30,974,000 d'un an plus tôt.

C'est le secteur du commerce qui a accusé le plus grand nombre de faillites, soit 397 (342 l'an dernier). La fabrication en a signalé 90 (81), la construction 147 (146), les transports, communications et services d'utilité publique 46 (33) et les services 113 (122).

Voici les chiffres au point de vue provincial : Québec, 443 (437) faillites et passif de $11,-538,000 ($13,102,000); Ontario, 298 (244) et passif de $13,892,-000 ($12,004,000); autre provinces Atlantiques, 6 (12); Manitoba, 9 (11); Saskatchewan, 8 (6); Alberta, 32 (11); et Colombie-Britannique, 43 (38).

Les bénéfices des sociétés canadiennes se sont accrus de 4.9 pour cent, l'an dernier

Les bénéfices des sociétés avant déduction des impôts (chiffres désaisonnalisés) ont atteint environ 3.438 millions en 1961, soit 4.9 p. 100 de plus que le total rectifié de 1960 (3,277 millions). Au quatrième trimestre, leurs bénéfices totalisaient 961 millions, avance de 21.2 p. 100 sur les 793 millions d'un an auparavant.

Tous les 21 principaux groupes industriels (pour lesquels on possède des chiffres distincts), sauf quatre, ont signalé des bénéfices plus importants. Le groupe des autres industriels, qui comprend les produits du tabac, les articles en cuir et les industries diverses, a accusé les mêmes bénéfices qu'en 1960, soit 59 millions.

Voici les bénéfices, avant déduction des impôts, des industries qui ont marqué des augmentations, avec le pourcentage d'augmentation entre parenthèses, en millions de dollars : mines, carrières et puits de pétrole, 404 (16); aliments et boissons, 258 (7.1); articles en caoutchouc, 23 (27.8); textiles, 65 (22.6); articles en bois, 75 (4.2); articles en papier, 275 (10.9); impression et édition, 61 (7); métaux non ferreux, 30 (15.4); minéraux non métalliques, 62 (6.9); produits pétroliers et houillers, 109 (4.8); produits chimiques, 126 (8.6); transports, entreposage et communications, 262 (1.9); services d'utilité publique, 81 (6.6); commerce de gros, 213 (1.4); commerce de détail, 223 (0.9); finances, assurances et immeuble, 521 (4.2).

Et voici les bénéfices des industries qui ont indiqué des diminutions sur 1960, en millions de dollars : produits du fer et de l'acier, 345 (1.4); appareils et fournitures électriques, 50 (16.7); industries diverses (construction, agriculture, forestage et pêche), 129 (3).

Les chèques encaissés en mars

Les chèques encaissés au Canada, en mars, ont atteint une valeur de $26,697,633,000, avance de 7.2 p. 100 sur les $24,905,-756,000 d'un an plus tôt. Le total des chèques encaissés durant la période janvier-mars s'est donc établi à $77,282,028,000, 9.1 p. 100 de plus que durant le premier trimestre de 1961 ($70,811,-254,000).

Les débits en mars et durant la période janvier-mars ont surpassé les sommets d'un an plus tôt dans toutes les régions, sauf dans les provinces des Prairies au cours du mois, où la valeur a fléchi de 5.4 p. 100; les débits du premier trimestre dans cette région ont augmenté de 7.5 p. 100. Voici les avances procentuelles dans les autres régions au cours du mois (avances du premier trimestre entre parenthèses) : provinces atlantiques, 4.1 p. 100 (9.2); Québec, 8.1 (3.8); Ontario, 10.2 (11.9), et Colombie-Britannique, 12.4 (18.3).

Dans les cinq principaux centres, les débits ont avancé sur un an plus tôt, ainsi qu'il suit : Toronto, 9.2 p. 100 en mars (11.9 durant janvier-mars); Montréal, 9.4 (2.8); Vancouver, 13 (19.9), et Calgary, 9.4 (16.7). Les débits à Winnipeg ont baissé de 13.9 p. 100 durant le mois et monté de 0.9 p. 100 au cours du trimestre.

AVIS DE DIVIDENDE

FONDS RADISSON INC.
FONDS MIXTE
RADISSON R.1.
Dividende No 9

AVIS est par les présentes donné, que la compagnie paiera le 15 juin 1962 un dividende semestriel de 9½ cents par unité de participation aux souscripteurs du Fonds Mixte Radisson R. 1., enregistrés dans les livres de la compagnie au 31 mai 1962.

Actif doublé depuis 1948

L'actif de la Banque de Montréal dépasse 4 milliards de dollars

Pour la première fois de son histoire, la Banque de Montréal voit le total de son actif dépasser les quatre milliards de dollars. Son rapport mensuel du 30 avril au Ministre des Finances indique, en effet, le chiffre de $4,037,000,000, soit une augmentation de $542,-000,000 par rapport au chiffre d'avril 1961.

L'actif de la banque a doublé depuis 1948, et son réseau de succursales, passé de 530 à 910, a fait un accroissement de l'ordre de 70 pour cent.

La banque avait atteint les trois milliards en 1958, et depuis ce moment-là, le nombre de ses succursales a augmenté de 150.

L'Union Canadienne, compagnie d'assurance

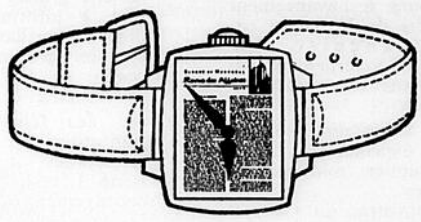
Une autre compagnie d'assurance du Québec en plein essor

Dans son 4ième message annuel aux actionnaires, M. John Murdoch, président de L'Union Canadienne, compagnie d'assurance, fait ressortir l'accélération des affaires de cette institution.

En effet, au bilan consolidé, son actif figure au chiffre sans précédent de $3,700,892.00 au 31 décembre 1961, contre $2,372,-160.00 à la fin de 1960. Une analyse de cet actif révèle pour $686,263.00 d'espèces en caisse, en banque et en dépôts, etc., pour $1,649,924.00 de valeurs de placement, contre $444,786.00 et $753,662.00 respectivement en 1960. Du côté du passif, on note que le déficit ne figurait plus qu'à $21,608.00 au 31 décembre 1961, à rapprocher de $101,944.00 à la fin de 1960. Comme on sait, cette institution financière fonctionne sous sa forme actuelle depuis le 1er janvier 1958 seulement, bien que fondée en 1943. C'est en 1957 qu'elle passa sous le contrôle de M. John Murdoch.

En ce qui concerne l'assurance générale, affichant un actif de $3,413,424 à la fin de l'an dernier, contre $2,090,722 précédemment, il est évident que ce département a particulièrement progressé puisqu'il a été réalisé, en 1961, un profit net de $180,-611.00, contre un déficit de $45,-173 en 1960.

Au dire du président de l'Union Canadienne, la section de l'assurance-vie a également accusé, l'an dernier, des succès importants. A la fin de 1960, son total d'assurance-vie en vigueur n'atteignait, en effet, que $2,619,239.00, contre $17,130,866.00 à la fin de 1961, soit donc une augmentation de 554%, contre une hausse de seulement 8% pour l'encours de toutes les compagnies ayant fait de l'assurance-vie dans notre pays l'an dernier, par rapport à l'année précédente.



PROPOS À PROPOS
SUR LE CANADA

véhiculés chaque mois par la Revue des Affaires de la Première Banque au Canada. En votre qualité d'homme d'affaires vous vous devez de lire ces quatre pages de pronostication et d'interprétation se rapportant aux tendances de l'économie canadienne. Faites placer votre nom sur la liste d'envoi de cette publication en écrivant à notre Service d'Expansion des Affaires, Case Postale 6002, Montréal, Qué.

"MA BANQUE" POUR 3 MILLIONS DE CANADIENS B de M

BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHERES DE LA VIE DEPUIS 1817

La Fédération des SSJB prend position claire et nette sur . . .

Les grands problèmes économiques du Canada français

Afin de donner à nos lecteurs une idée précise des résolutions adoptées par les Sociétés Saint-Jean-Baptiste à leur congrès général, ainsi que des motifs qui ont justifié leurs prises de positions, nous publions ci-dessous, au texte, les résolutions touchant l'économique ainsi que les "attendus" qui les précèdent. Ceux-ci résument la thèse de la Fédération sur chacun des sujets concernés.

Récupération des droits fiscaux des provinces

Soumise par la diocésaine de Québec

Attendu que le Gouvernement du Québec est le gouvernement national des Canadiens français et que, comme tel, il a la mission d'assurer l'épanouissement complet de la nation canadienne-française suivant ses caractéristiques propres;

Attendu que cette grande tâche ne peut être accomplie sans que le gouvernement du Québec dispose de moyens financiers très considérables;

Attendu que le gouvernement fédéral accapare actuellement la presque totalité du champ de taxation;

Attendu que le gouvernement fédéral a toujours refusé, par le passé, de remettre aux provinces les droits fiscaux loués à l'occasion de la guerre;

Attendu qu'il est absolument nécessaire de récupérer ces pouvoirs de taxation pour permettre à la nation canadienne-française de survivre et de s'épanouir suivant ses caractéristiques propres;

Il est en conséquence résolu que :
La Société Saint-Jean-Baptiste, groupant 950 sections et 255,000 membres, réunie en congrès national :

1) prie le Gouvernement du Québec d'utiliser tous ses droits dans le champ de l'impôt direct;
2) assure le Gouvernement du Québec de son appui dans cette mesure de récupération de nos droits fiscaux;
3) demande aux autres mouvements voués à l'avancement des intérêts de la nation canadienne-française d'appuyer le Gouvernement du Québec dans une telle mesure;
4) copie de la présente résolution soit expédiée :
   — au premier ministre du Québec;
   — aux ministres du Cabinet du Québec;
   — aux députés de la Législature du Québec.

Obligations d'Epargne provinciales

Soumise par la régionale de la Mauricie

Attendu que pour accomplir ses multiples besognes, le gouvernement de la province de Québec a besoin d'accroître ses disponibilités financières;

Attendu que la vente d'obligations d'épargne de la Province pourrait fournir au gouvernement une partie des sommes dont il a besoin;

Attendu que le peuple du Québec achète déjà des obligations d'épargne du Canada et qu'il serait tout disposé à agir de la même façon pour des obligations d'épargne provinciale;

Il est en conséquence résolu : Que la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec recommande au gouvernement de la province de Québec d'offrir en vente des obligations d'épargne qui pourraient être acquises par voie de retenue sur les salaires, par l'entremise des Banques et Caisses populaires, ou autrement.

Nationalisation de l'électricité

Soumise par la régionale du Saguenay et la diocésaine de Saint-Hyacinthe

Attendu que l'énergie hydro-électrique constitue l'une de nos principales richesses naturelles;

Attendu que les richesses naturelles sont la propriété de la province, donc de tout le peuple québecois et qu'elles doivent, par conséquent, être exploitées à son bénéfice;

Attendu qu'il appartient au gouvernement de la province, en tant que mandataire du peuple québecois dont il doit administrer et régir le patrimoine commun, de fixer les conditions selon lesquelles les richesses naturelles doivent être mises en valeur;

Attendu qu'en vertu du même mandat, l'état se doit d'assurer le développement économique de la province;

Attendu que l'électricité constitue un facteur primordial de développement économique;

Attendu que la province possède déjà dans l'Hydro-Québec un réseau complet de production et de distribution de l'électricité auquel il seerait facile de greffer les autres entreprises existantes;

Attendu que les entreprises privées de distribution hydro-électriques constituent dans leurs territoires respectifs des monopoles dont leurs clients sont captifs;

Il est en conséquence résolu :
a) que la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec entreprenne sans délai une grande campagne visant à informer ses membres en particulier, et le public en général, de la nécessité de la nationalisation de l'électricité:
b) que des félicitations soient transmises au ministre des Ressources naturelles, M. René Lévesque, comme encouragement et appui à l'oeuvre colossale qu'il a entreprise.

L'Avenir économique de la province

Soumise par la diocésaine de Montréal

Attendu que la création du Conseil provincial d'orientation économique et l'institution de conseils économiques régionaux répondent aux voeux de tous ceux qui souhaitent une participation plus directe des Canadiens français au développement économique de la province;

Attendu que la mise en valeur du territoire québecois au profit de sa population exige une politique d'ensemble dont la formation de ces conseils d'orientation économique n'est qu'une étape;

Attendu qu'il est urgent de procéder à un inventaire de toutes nos ressources : richesses du sol et du sous-sol, épargnes disponibles, sources ordinaires et extraordinaires d'investissements privés et publics;

Attendu que seul l'Etat a les moyens de réunir tous ces renseignements;

Il est en conséquence résolu :
1) Que la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec demande aux parents, aux éducateurs et au gouvernement de renseigner les élèves de l'enseignement secondaire à ce sujet et d'en diriger un plus grand nombre vers les carrières économiques;
2) Qu'elle demande aux autorités concernées d'instaurer un service provincial d'orientation professionnelle;
3) Qu'elle demande au gouvernement d'accorder, à l'intérieur du système général de bourses d'études, un certain nombre de bourses spéciales devant être offertes pour attirer un plus grand nombre de candidats brillants vers ces nouvelles carrières.

Loterie provinciale

Soumise par la diocésaine de Sainte-Anne

Attendu que le gouvernement de la province de Québec se voit requis d'élargir de plus en plus le champ de ses préoccupations;

Attendu que les oeuvres à réaliser d'urgence sont plus nombreuses qu'elles ne furent jamais dans le passé;

Attendu que des raisons d'économie l'obligent à laisser de côté des entreprises importantes et ne parer qu'au plus pressé;

Attendu que le trésor provincial doit disposer de sommes de plus en plus imposantes pour permettre au gouvernement d'accomplir tout ce qu'on attend de lui;

Attendu qu'une loterie provinciale serait une source précieuse de revenus pour la province de Québec;

Il est en conséquence résolu : Que la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec recommande avec instance au gouvernement de la province de tout mettre en oeuvre pour que la loterie provinciale devienne une réalité dans le plus bref délai.

Juridiction du Québec dans le Nouveau-Québec

Soumise par la diocésaine de Québec

Attendu que le Nouveau-Québec et certains autres territoires font partie intégrante du territoire du Québec et qu'ils sont sous la juridiction du Gouvernement du Québec;

Attendu qu'à l'heure actuelle, le Gouvernement du Québec n'exerce pas on autorité sur cette très grande partie du territoire québécois, notamment dans les écoles, dans l'exercice de la justice et dans l'administration;

Attendu que le Gouvernement fédéral, en l'absence des autorités québécoises, impose son administration, ses conceptions d'organisation du territoire, ses écoles, et applique cette politique en langue anglaise;

Attendu que le Gouvernement fédéral anglicise ainsi, systématiquement, tout ce territoire et les populations qui y vivent;

Il est en conséquence résolu que :
La Société Saint-Jean-Baptiste, groupant 950 sections et 255,000 membres, réunie en congrès national;

1) DEMANDE au Gouvernement du Québec de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour exercer sa juridiction, pleine et entière, sur la totalité du territoire du Nouveau-Québec et des autres territoires québécois;
2) SUGGERE, pour plus d'efficacité, d'établir un "Département du Nouveau-Québec et des territoires éloignés" pour y organiser et y appliquer la politique du Gouvernement du Québec dans tous les domaines de son activité;
3) DEMANDE qu'un mémoire soit préparé par l'Exécutif de la Fédération provinciale des SSJB avec l'aide de géographes, spécialistes en la matière, connaissant les lieux pour y avoir vécu; que ce mémoire expose dans son ensemble, la situation actuelle dans le Nouveau-Québec et certains autres territoires québécois et propose les moyens d'y remédier le plus rapidement possible;
4) DEMANDE qu'un tel mémoire soit présenté au Cabinet des Ministres du Québec puisque tous les Ministères sont concernés;
5) QUE copie de la présente résolution soit expédiée aux :
   — premier ministre de la province;
   — ministres du Cabinet provincial;
   — députés de la Législature.

Appui à la Confédération des Syndicats Nationaux

Soumise par la diocésaine de Québec

Attendu que la Société Saint-Jean-Baptiste, MOUVEMENT NATIONAL DES CANADIENS FRANCAIS, a le devoir de travailler à l'épanouissement complet de la nation canadienne-française;

Attendu que sur le plan social, la nation canadienne-française est, actuellement, dans un vaste secteur, dirigée par des individus ou des organismes étrangers à notre culture;

Attendu que, dans le domaine du travail, 235,000 Québécois — en très grande majorité des Canadiens français — sont groupés dans les syndicats "internationaux" d'inspiration américaine, dont la direction est dans une large mesure soumise aux directives anglo-canadiennes et américaines, alors que la Confédération des Syndicats nationaux, dirigée par les Canadiens français, groupe seulement 110,000 membres;

Attendu qu'en fait, la Confédération des Syndicats nationaux, organisée et dirigée par des Canadiens-français qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Eglise, est une force canadienne-française, qui favorise en pratique l'épanouissement de la nation canadienne-française suivant ses caractéristiques propres;

Attendu que la Société Saint-Jean-Baptiste ne peut être indifférente à ce que les ouvriers canadiens-français soient dirigés par des étrangers plutôt que par des Canadiens français;

Il est en conséquence résolu : Que la Société Saint-Jean-Baptiste, LE MOUVEMENT NATIONAL DES CANADIENS FRANCAIS, groupant 950 sections et plus de 255,000 membres, réunie en congrès national :

1) Déclare qu'elle considère la Confédération des Syndicats nationaux comme une force nationale canadienne-française;
2) Demande aux Canadiens-français de s'unir au sein des Syndicats ouvriers contrôlés par des Canadiens français, particulièrement la Confédération des Syndicats nationaux, de **préférence** aux syndicats inspirés et contrôlés par des personnes étrangères à notre culture;
3) Appuie en principe la Confédération des Syndicats nationaux dans son refus de s'affilier an Congrès canadien du travail ce qui aurait pour effet d'assujettir le seul mouvement ouvrier canadien-français à la majorité anglo-saxonne qui dirige le congrès;
4) Copie de cette résolution soit expédiée :
   — au ministre du travail de la province de Québec,
   — aux autorités de la CSN.

Ecoles de métiers féminins

Soumise par le comité féminin

Attendu que les jeunes filles sont destinées à occuper de plus en plus de place sur le marché du travail et à y assumer leurs responsabilités propres;

Attendu que la compétence est aussi nécessaire chez les jeunes filles que chez les garçons;

Attendu que toutes les jeunes filles de la province ne sont pas capables, en raison des distances de fréquenter l'école de métiers féminins sise à Montréal;

Il est en conséquence résolu : Que la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec recommande aux autorités concernées d'instituer dans les principaux centres de la province de Québec des écoles de **métiers féminins** et des **écoles de métiers commerciaux.**

Francisation des enseignes

Soumise par les diocésaines de Trois-Rivières, Sainte-Anne et Saint-Hyacinthe

Attendu que la Province de Québec est une province française et que ce caractère lui a été reconnu par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique;

Attendu que nombre de panneaux réclames ne rendent pas justice à la langue française ni au bon goût français;

Attendu que le gouvernement de la province de Québec, en créant un ministère des Affaires culturelles et un Office de la langue française, a nettement indiqué qu'il voulait s'intéresser au caractère français de la province;

Il est en conséquence résolu :
1) Que la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec recommande au Secrétaire de la Province de n'enregistrer aucune raison sociale avant son approbation par l'Office de la Langue française;
2) Que la Fédération recommande à l'Office de la Langue française d'exiger que toutes les raisons sociales d'entreprises faisant affaires au Québec soient **bilingues,** sinon françaises.

Texte du projet de loi constituant

La Société Générale de Financement

Adopté en première lecture à l'assemblée législative de la province de Québec, le bill 50 constituant la Société générale de financement décrit la composition du portefeuille de la dite Société, appelée de par sa fonction à promouvoir l'essor industriel à l'intérieur de la province, à planifier l'économie et à assurer le plein emploi.

Le capital autorisé de $150,000,000 sera souscrit par secteurs d'investissement et par plusieurs émissions successives. Le gouvernement, les Caisses populaires, les compagnies d'assurance et le public sont les premiers invités à y participer par des achats ordinaires à $10 chacune. Exception faite des actions qu'achètera au début le gouvernement — pour $5 millions — toute action détenue par quiconque rapportera un dividende annuel. On s'attend à ce que le public souscrive $5 millions dès la première émission de la SGF.

LOI CONSTITUANT la société générale de financement —

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. La présente loi peut être citée sous le titre de Charte de la Société générale de Financement du Québec.

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, les expressions suivantes désignent :

1. — "Société, la Société générale de Financement du Québec constituée par la présente loi;

2 — "Caisse populaire", un syndicat coopératif d'épargne et de crédit régi par la loi des syndicats coopératifs de Québec, y compris une union ou fédération de tels syndicats.

3. Une compagnie à fonds social est constituée sous le nom de "Société générale de financement du Québec" en français et de "General Investment Corporation of Quebec" en anglais.

4. La Société a pour object :

a) De susciter et favoriser la formation et le développement d'entreprises industrielles et, accessoirement, d'entreprises commerciales, dans la province, de façon à élargir la base de sa structure économique, en accélérer le progrès et contribuer au plein emploi;

b) D'amener la population du Québec à participer au développement de ces entreprises, en y plaçant une partie de son épargne.

5. La Société a, en particulier, le pouvoir :

a) D'acquérir, par souscription ou autrement, des actions, des obligations ou autres valeurs de toute entreprise;

b) De créer et de louer des services techniques d'administration et de recherche pour elle-même ou pour d'autres;

c) D'acheter des obligations ou des bons du trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral ou une province et des obligations de municipalités ou commissions scolaires de la province de Québec;

d) De revendre les actions, obligations, bons du trésor ou autres valeurs acquises par la Société mais non d'en faire commerce.

6. La Société doit exercer ses pouvoirs exclusivement pour fins de placement. Les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par eux ou contre eux.

7. Le fonds social autorisé de la Société est de cent cinquante millions de dollars.

Il est divisé en quinze millions d'actions d'une valeur nominale de dix dollars chacune.

Deux millions et demi de ces actions seront à dividende différé.

Le reste sera formé d'actions ordinaires à moins que la Société n'en émette une partie sous forme d'actions privilégiées en la manière prévue par la deuxième partie de la loi des compagnies du Québec.

La valeur nominale totale des actions privilégiées en cours ne devra jamais dépasser le montant versé sur les actions ordinaires et à dividende différé.

8. Les actions à dividende différé sont réservées au gouvernement de la province.

Aucune dividende ne pourra être déclaré ou payé sur ces actions tant qu'elles ne seront pas converties en actions ordinaires.

Le gouvernement aura droit à cette conversion quand le total des bénéfices de la Société, déduction faite de toutes pertes et de tous dividendes payés sur des actions privilégiées, atteindra le quart du total de la somme versée sur les actions ordinaires et de la valeur nominale de tous titres convertibles en actions ordinaires.

9. Le ministre des Finances est autorisé à souscrire au nom de sa majesté du Chef, de la province de Québec cinq millions de dollars payables sur le fonds consolidé du revenu pour cinq cent mille actions à dividende différé de la Société.

La Société devra, tant que les actions à dividende différé n'auront pas été entièrement souscrites, accorder à sa majesté du Chef de la province le droit de'n souscrire jusqu'à concurrence du tiers du nombre d'actions ordinaires attribuées.

10. Tous titres convertibles en actions ordinaires seront entièrement nominatifs.

Ils ne pourront être détenus que par des particuliers.

Chacun ne pourra en détenir pour une valeur nominale totale excédant dix mille dollars.

11. Les actions souscrites et réparties sont payables en un ou plusieurs versements sur appel par résolution des administrateurs.

Chaque versement sur une souscription au fonds social est appliqué à l'acquittement complet d'un nombre proportionnel d'actions.

Le souscripteur a droit à un certificat d'actions acquittées en nombre correspondant au versement effectué.

12. Chaque Caisse populaire est autorisée à souscrire des actions ordinaires de la Société jusqu'à concurrence du quart de son avoir propre.

13. Les actions ordinaires souscrites par des Caisses populaires seront entiercées pendant dix ans à compter de la première émission d'actions ordinaires.

Ces Caisses populaires choisiront le fiduciaire et fixeront les conditions du contrat d'entiercement à une assemblée convoquée par les administrateurs de la Société et à laquelle les décisions seront prises à la majorité des actions souscrites par les Caisses populaires représentées.

Le fiduciaire exercera le droit de vote sur les actions entiercées qui seront toutes immatriculées en son nom.

Une Caisse populaire pourra transporter son droit à des actions entiercées à une autre Caisse populaire seulement.

L'entiercement pourra être prolongé par périodes successives de cinq ans par décision prise à la majorité des actions entiercées, sur demande des administrateurs de la Société.

14. Les actions de la Société sont un placement admissible pour une compagnie d'assurance jusqu'à concurrence de deux pour cent de son actif en outre de tout autre placement permis par la loi des Assurances de Québec ou de sa charte.

15. Les Affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration de douze membres qui en sont les directeurs au sens de la loi des compagnies de Québec.

16. Nul ne peut occuper la charge d'administrateur s'il ne réside dans la province.

17. Les premiers administrateurs seront désignés par le Lieutenant-gouverneur en conseil et resteront en fonction jusqu'à l'élection d'administrateurs suivant la loi.

18. Sous réserve des restrictions qui peuvent être apportées à l'égard des actions privilégiées, chaque actionnaire a droit, pour l'élection des administrateurs à un vote par action attribuée mais chaque vote n'est donné que pour un seul candidat.

Les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de votes sont déclarés élus à concurrence du nombre à élire.

19. Tant que Sa Majesté détiendra un nombre d'actions à dividende différé non inférieur au tiers du nombre d'actions ordinaires attribuées, le lieutenant-gouverneur en conseil nommera trois administrateurs et ne pourra voter pour l'élection d'autres administrateurs.

Tant que les actions ordinaires souscrites par les Caisses populaires seront entiercées et que le nombre n'en sera pas inférieur au tiers des actions ordinaires attribuées, leur fiduciaire nommera trois administrateurs et ne pourra voter pour l'élection d'autres administrateurs.

Si une vacance survient dans la charge d'un administrateur nommé en vertu du présent article, elle est remplie par semblable nomination.

A chaque élection, le nombre d'administrateurs à élire est diminué du nombre d'administrateurs à nommer suivant le présent article.

20. Les articles 125, 154 et 175 de la loi des compagnies de Québec ne s'appliquent pas à la Société.

21. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

En vertu de l'article 122 de la loi des compagnies de Québec (S. R. Q. chap 276), la deuxième partie de cette loi intitulée "Des clauses générales des compagnies à fonds social" s'applique, sauf exception, à toute compagnie à fonds social créée par une loi de la législature. En conséquence, ce projet ne renferme que les dispositions relatives à la définition de l'objet de la Société, à la constitution de son fonds social et à la formation de son Conseil d'administration.

Les dispositions dont l'article 20 exclut l'application visent le montant requis pour le commencement des opérations, l'appel du versement initial sur les actions souscrites et le sens d'éligibilité des administrateurs.

M. Jean Lesage . . .

(Suite de la page 1)

nous, à peu près aucune entreprise ne pourrait, à elle seule, entreprendre la mise en valeur de tout ce capital physique.

Pourtant, collectivement, nous aurions l'énergie et les fonds nécessaires pour y réussir. Mais, cette énergie, ces fonds, il faut qu'ils soient guidés, il leur faut ce que j'appellerais un point d'appui qui soit également un point de départ. Et pour notre population le point d'appui idéal est son gouvernement parce qu'il lui inspire confiance, parce que d'une certaine façon, il est le plus puissant d'entre les nôtres.

Remarquez bien, toutefois qu'en matière de développement économique on ne demande pas au gouvernement de *faire* telle ou telle chose; mais on veut de lui qu'il *aide* la population à réaliser tel ou tel objectif. On lui demande donc sa participation et, au besoin, son *soutien*, mais il n'est pas question de tout lui mettre sur le dos. Je crois qu'il est important de faire état de cette nuance car notre peuple n'a pas l'intention de démissionner en face de ses devoirs; il veut seulement qu'on l'aide à mieux les remplir.

Je crois sincèrement que cette façon de voir les choses non seulement permettra à la population du Québec de réussir ce qu'elle entreprendra, mais aussi d'apporter au Canada tout entier — auxquels nous, Canadiens d'expression française, sommes heureux d'appartenir — une contribution beaucoup plus valable et beaucoup plus riche. En effet, c'est par le développement de nos ressources, tant matérielles qu'intellectuelles, ou culturelles, que nous soulignerons et intensifierons l'identité particulière de notre pays, identité qu'il possède déjà ne serait-ce que par l'existence du groupement canadien-français. Car, si notre but immédiat est la mise en valeur de ce dont la nature nous a comblés, notre but ultime — même s'il n'est que corollaire pour un certain nombre — est le progrès même de notre pays. Nous croyons qu'en étant d'abord nous-mêmes, nous serons davantage canadiens; nous croyons qu'en nous engageant dans la voie où nous nous dirigeons, nous ne ferons que ce que les québécois ont toujours attendu d'eux-mêmes, nous ne ferons que ce que les autres Canadiens ont toujours attendu de nous!

Tel est le sens profond de nos actions présentes et futures. Tel est le rôle que notre peuple croit devoir jouer chez lui. Tel est aussi son rôle sur la scène canadienne et — j'irais même jusqu'à dire — sur la scène nors-américaine.

Nous ne sommes qu'un petit peuple, mais notre force ne se mesure pas par le nombre. Elle se mesure par notre survivance dans le passé et par notre espoir dans l'avenir. Et c'est pour que cet espoir ne soit pas déçu — parce qu'il ne faut pas qu'il soit déçu — que nous consacrons aujourd'hui toutes nos énergies à nous préparer à accomplir les grandes et redoutables tâches qui nous attendent, qui attendent notre génération et dont seront fiers ceux qui, demain, nous succéderont.

Entre quat' yeux . . .

(Suite de la page 1)

ticuliers et ceux des autres groupes, le Gouvernement n'aura guère plus de voix au chapître que l'Archevêque de Montréal à la direction du "Devoir" à Gérard Filion. Dieu des Affaires, faites que les nominations de M. Lesage soient aussi bonnes que ses discours.

Caouette ou l'Epouvante!

Les dernières élections n'ont pas fini de faire parler d'elles. Dans les conversations entre hommes d'affaires, le succès des Caouettistes a presque supplanté, comme sujet, les prouesses des turfistes ou des golfeurs. Que nous réservent ces trouble-fête? Est-ce qu'ils n'entreprendront pas de confisquer châteaux, Cadillacs, yachts, visons et autres coûteuses bébelles de ces messieurs-dames, pour en tirer de quoi payer le fameux dividende mensuel à Gilberte Côté? Tout doux, messieurs. Lisez donc votre quotidienne "Gazette". Une fois de plus, vous apprendrez des Anglais une bonne leçon de quiétude. Relisez, s.v.p., en page intérieure, la traduction du texte qu'elle fait préparer par un de ses rédacteurs, au sujet des Caouettistes québécois sortis des urnes du 18 juin. Vous verrez : tous de bien bonnes gens, pères de familles nombreuses, implantées dans le meilleur milieu traditionnel, bons chrétiens par surcroit et pas du tout exaltés, mais tout juste "tannés" de se faire "enfirouâper" comme dirait Filion. Une fois passée la fièvre électorale, comment ces gens-là ne retomberaient-ils pas, tout naturellement, sur les pieds? Et comment feraient-ils moins bien que ceux-là dont ils ont pris la place? Pour autant qu'on s'en souvienne. . .

Au Québec

La fabrication du cidre pourra, légalisée, devenir une industrie prospère

La vente du cidre dans la province de Québec est illégale. Chacun le sait. Chacun aussi s'interroge sur le pourquoi de cette loi qui nous semble avoir pour but essentiel la protection du marché au profit de fabriquants d'autres produits alcoolisés de consommation courante. La pomme étant l'un de nos ressources naturelles renouvellables, en défendre la transformation en du cidre nous semble pour le moins paradoxal, et nous sommes en plein accord avec M. Louis-A. Belisle qui, pour sa part, adhère entièrement aux idées exprimées par M. Gilbert Dionne, agronome industriel.

Depuis de nombreuses années, il est question d'établir dans le Québec une industrie de la fabrication du cidre basée sur la production de nos vergers. Il a même été dit qu'une législation à cet effet devait être soumise à l'Assemblée Législative au cours de la présente session. Dans cette optique, nous croyons que plusieurs de nos lecteurs trouveront intérêt à lire les très judicieuses considérations que nous fournit sur ce sujet M. Gilbert Dionne, agronome industriel qui, au Mont-Saint-Hilaire, s'est intéressé de très près à cette industrie dont la matière première compte parmi nos ressources renouvelables :

A chaque automne, les citadins, les touristes d'un peu partout dans la province visitent en nombre de plus en plus grand nos régions pomicoles, particulièrement au cours des fins de semaines, dit M. Dionne.

La belle température a favorisé nos voyageurs l'an dernier. Tous à la recherche de belles pommes fraîches, la majorité exige la McIntosh, quoique certains connaisseurs ont gardé l'excellente habitude de déguster la "Fameuse", si savoureuse et sucrée. Bien peu repartent sans s'être informé s'il y a du bon cidre dans les caves. Tout se passe assez discrètement, mais personne ne se fait scrupule d'encourager le développement de cette industrie familiale de chez nous. D'ailleurs, les fabricants ont eu le mérite de réussir un breuvage fort goûté, ce qui a parfois exigé des sacrifices très onéreux. Ils ne peuvent être blâmés si, dans Québec, nous n'avons pas encore les privilèges accordés en Ontario pour la vente des vins locaux dans des magasins spécialisés et licenciés à cet effet, mais sous contrôle de "Ontario Liquor Board."

Chaque visiteur apprécie ces facilités de pouvoir déguster et choisir librement le cidre qu'il aime et le fabricant qui ne l'a pas déçu.

D'ailleurs, les consommateurs souhaitent tous la législation de la vente du cidre, mais à deux conditions principales : 1° garder le libre choix du genre de cidre que l'on aime sans imposer les formules d'une ou deux grandes industries (c'est d'ailleurs ce qui a fait la grande popularité des vins de France); 2° que la distribution contrôlée n'entraîne pas d'augmentation exagérée du prix de vente.

En effet, le cidre perdrait beaucoup de son attrait si on pouvait le trouver uniquement dans les magasins de la Régie des Alcools. L'Ontario, de même que plusieurs Etats américains, ont d'ailleurs bien compris cet aspect du problème qu'il importe de considérer. Des magasins spéciaux sont licenciés pour la vente des vins de fabrication locale.

Pourquoi les cidres ne sont-ils pas tous semblables ? Nous n'avons pas l'intention de donner ici une réponse très élaborée à cette question. Seulement, nous croyons utile, dans l'intérêt général, de donner quelques informations à ce sujet, afin de mieux éclairer les personnes qui aiment déjà le cidre, et celles qui l'aiment moins parce qu'elles n'ont pas la connaissance assez précise de sa provenance et du procédé de fabrication.

Tout le monde doit être d'accord qu'il est nécessaire d'employer, au départ, des fruits sains pour obtenir un bon cidre. De même, un minimum de propreté est requis; à cette fin, la stérilisation des contenants s'impose si l'on veut obtenir un breuvage aussi uniforme que possible.

Les délicieux fromages que l'on trouve sur le marché canadien ont des saveurs différentes, des types variés des textures assorties. Pourtant, la plupart sont fabriqués de lait semblable, voire même parfois de lait provenant d'un même troupeau. La différence provient principalement des bactéries, des ferments — ces cellules vivantes si petites qu'on ne peut les voir qu'à l'aide du microscope. Ces petits êtres et ces végétaux minuscules ont la propriété de transformer les substances sucrées, ou bien en alcool, ou encore en acides, où les deux à la fois. De plus, nombre d'entr'eux secrètent des substances agréables, aromatiques ou encore des substances amères, aigres, sûres ou rances. A l'état sauvage, ils s'incorporent avec une facilité déconcertante dans les aliments ou les breuvages. Ces infiniment petits doivent donc être sous un contrôle raisonnable du fabricant, pour obtenir le goût, la consistance, la teneur en alcool et parfois même la couleur désirée.

La science a des méthodes pour isoler à l'état pur la plupart de ces levures et bactéries. Ainsi, pour les cidres comme pour le lait, il importe de développer les cellules aptes à manufacturer les substances qui donneront la qualité voulue du produit. De même, il faut, par des méthodes techniques appropriées, se débarrasser des cellules ou ferments indésirables qui viendraient gâter le breuvage.

Il arrive que, par hasard, avec un minimum de précautions, un bon cidre puisse être obtenu sans contrôle technique bien suivi. Cependant, ces succès sont toujours suivis d'un nombre variable d'insuccès. Aussi, trouvons-nous occasionnellement, dans certaines caves, des cidres aigres ou encore trop sucrés.

L'acidité du jus de pommes destiné à la fabrication du cidre, l'uniformité de la température pendant la fermentation et la richesse en azote des jus, sont autant de facteurs de base qui influencent de façon appréciable la qualité du cidre. Négliger ces facteurs, c'est produire au hasard.

Tout comme pour les différentes variétés de légumes, de fruits et de céréales, des levures spécialement vigoureuses et efficaces ont été développées pour faciliter l'obtention des meilleurs résultats possibles. Certaines levures pures de champagne, en particulier, ont une vigueur telle qu'elles parviennent à détruire progressivement les levures sauvages que l'on trouve généralement dans le jus non stérilisé.

Les cidres fermentés avec de bonnes levures sélectionnées sont bien meilleurs et plus uniformes, lorsque celles-ci se développent dans des conditions favorables et contrôlées.

Les bactéries qui produisent l'acide acétique (vinaigre) sont surtout à redouter. Il importe de les détruire avant le départ de la fermentation.

Le contrôle bactériologique, chimique et physique fait toute la différence. Il s'impose chez le fabricant qui désire obtenir un produit uniformément délicieux.

Le marché du cidre — Il n'est pas de province au Canada où le public ait démontré autant d'intérêt pour le cidre que la province de Québec. L'atmosphère des caves est sans doute un attrait que l'on ne trouve pas dans les austères magasins de la Régie des Alcools. Nombre de Canadiens — français et anglais — et un fort pourcentage d'Européens sont des fervents du cidre. Il fait plaisir d'entendre souvent répéter par des Français nés dans la mère patrie "qu'ils n'ont jamais bu d'aussi bon cidre en Normandie."

Aux Etats-Unis il se fabrique relativement peu de cidre. A part l'Ouest central, Ohio, Kentucky, et., le cidre est presque inexistant.

Il faut dire que depuis le temps de la prohibition américaine, les Etats qui ont un climat favorable à la culture du raisin ont promulgué des lois qui ont permis de développer particulièrement la fabrication des vins.

Les gouvernements des Etats pomicoles, de population surtout rurale, sont demeurés plus abstinents. Aussi les vins n'ont pas la faveur des étalages en dehors de la Régie des Alcools. Les autres Etats, plus progressifs, ont favorisé la vente des vins locaux, même si ça devait nuire un tant soit peu à la vente de la bière, laquelle encourage surtout l'agriculture de l'ouest.

Ne vaudrait-il pas mieux garder, pour le Québec, une toute petite part des millions qui se dépensent à l'achat des boissons toutes étrangères à notre province — pour la matière première du moins ?

Le cidre du Québec trouverait ses consommateurs dans notre province d'abord, dit M. Dionne en concluant. L'industrie touristique fournirait un médium de publicité très efficace si l'on faisait du "cidre" une boisson nationale. De plus, nous savons maintenant qu'au lendemain de la législation du cidre dans Québec, des premières commandes prendraient la route des Etats-Unis, où le potentiel des ventes peut faire, de cette industrie agricole québécoise, une des plus prospères du Canada français.

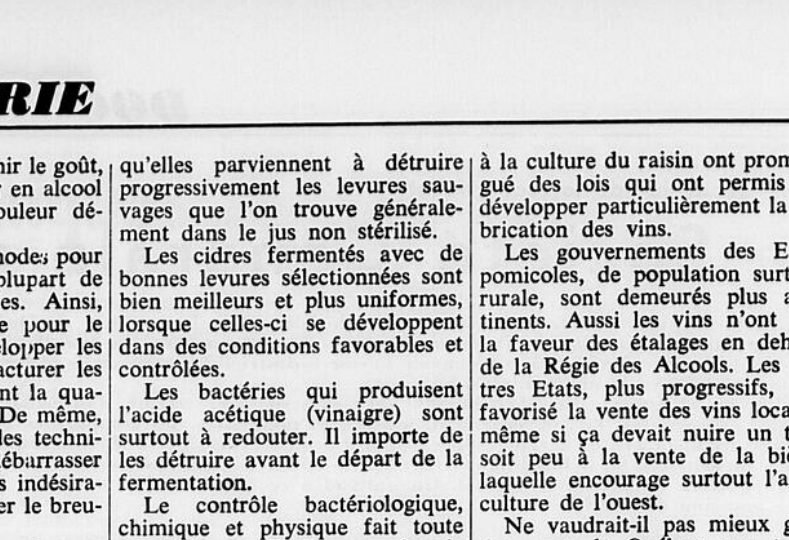
Il est à souhaiter que ces voeux se réalisent et que nous puissions bientôt compter dans nos régions pomicoles de savoureuses variétés de cidre québécois.

Louis-A. Bélisle

P-R-É-P-A-R-A-T-I-V-I-T-É (Ne cherchez pas, il n'est pas au dictionnaire . . .)

Voilà tout de même le mot qu'il faudrait inventer pour exprimer ce que doivent pratiquer TOUT DE SUITE ceux qui veulent PRENDRE les DEVANTS dans la PRODIGIEUSE EXPANSION qui s'annonce dans l'économie canadienne-française.

ÊTRE PRÊT à AGIR, dans cette conjoncture, équivaut à posséder par l'étude les éléments fondamentaux de l'économie moderne et de la vie des affaires.



Les douze volumes de la populaire

BIBLIOTHÈQUE DE L'HOMME D'AFFAIRES

vous apportent ces éléments. Ils ont valu à des milliers des nôtres d'incalculables réussites et une plus grande sérénité d'esprit. SOYEZ PRET ! Apprenez à agir vite et à propos ! Et pourquoi votre première décision positive ne serait-elle pas de vous procurer — en bloc ou un par un — ces ouvrages de base que tout homme d'affaires doit connaître?

12 volumes d'environ 325 pages chacun. Toute la collection $36.00

1 — **Organisation des Entreprises** $3.00
(Formation des sociétés, compagnies, entreprises diverses. Capitaux. Affaires de banque).

2 — **Crédits et Recouvrements** $3.00
(Perception des comptes. Lettres de "collection". Crédits, Loi Lacombe, loi des faillites, etc.).

3 — **Marchés mobiliers et Placements** .. $4.00
(La Bourse. Les valeurs. Spéculation. Placements. Plans divers pour sauvegarder et faire fructifier votre argent).

4 — **Principes généraux d'Organisation** $3.00
(Moyens modernes d'organiser les commerces et l'industrie : personnel, machines, services, etc.).

5 — **Organisation de l'Emploi** $3.00
(Modes d'organisation d'après Ford, Taylor, Fayol et les grands techniciens de l'efficience et de l'organisation scientifique du travail).

6 — **Organisation de la Production** $3.00
(Comment produire à meilleur marché).

7 — **Organisation administrative** $3.00
(Organisation du bureau, des ateliers, etc.).

8 — **La Psychologie des Affaires** $3.00
(Connaissance des hommes. Technique et psychologie de la vente. Choix du personnel).

9 — **Formation des Vendeurs** $3.00
(Comment choisir, former et stimuler les vrais vendeurs).

10 — **Prospection de la Clientèle** $3.00
(Mille et un tuyaux pour trouver les clients et les conserver).

11 — **Le Service des Ventes** $3.00
(Comment il faut s'organiser pour obtenir du succès dans la vente par la mise en marché).

12 — **La Publicité et la Vente** $3.00
(Les secrets de la publicité qui rapporte).

Entourez d'un cercle les numéros requis
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
NOM .....
Adresse .....
Ville .....
S.V.P. m'envoyer brochure descriptive ☐
Montant inclus: $..... C.O.D. ☐

Bélisle Éditeur, Québec
C. P. 100 — Station B — Tél. 522-1344



YEUX IRRITÉS

OPTREX nettoie, soulage et rafraîchit les yeux fatigués ou irrités par la lecture, un travail appliqué, la conduite de l'auto la nuit, les rhumes, le vent, la neige, la poussière, le soleil, la fumée de tabac, etc.

Aussi COMPRESSES OPTREX POUR LES YEUX

Chez votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux"

OF-19

Pour assurer son succès

Même la petite entreprise a besoin de relations extérieures

"Les relations extérieures sont surtout le fait des grandes compagnies nationales. Elles sont également possibles et aussi nécessaires dans la petite entreprise, à l'échelle locale." M. Yves Jasmin, directeur régional des relations extérieures de la Société Ford-Canada, Limitée pour le Québec et les Maritimes, et président national de la Société canadienne des relations extérieures, a fait ces déclarations à l'Association montréalaise des détaillants en automobile (M.A.T.A.)

Tirant son premier exemple du petit commerçant du coin dont la personnalité et la réputation attirent ou repoussent les clients, M. Jasmin rappelle qu'avant de songer à des techniques de diffusion, il faut penser aux relations extérieures comme étant un état d'esprit de l'entreprise.

"Les relations extérieures, dit-il, c'est d'abord de bien faire. C'est à quoi il faut consacrer tout son temps. Ensuite, les techniques de diffusion entrent en jeu et on peut se permettre d'en parler."

"Si vous êtes de bons hommes d'affaires, si vous êtes d'une concurrence loyale, si vous êtes généreux, si vous êtes un bon citoyen, vous avez tout avantage à être connu de tous", poursuit le conférencier.

"Rappelez-vous, dit-il, qu'à longue échéance votre réputation vous attire plus de clients que vos prix. La compagnie s'occupe de sa renommée, de la qualité de ses produits, de la sincérité de sa garantie. Attachez-vous à vous faire connaître, à agir pour le bien du public, à monter votre réputation. Une bonne réputation n'a jamais nui au succès."

En partie grâce à la dévaluation du dollar,

Nos exportations ont augmenté de 11.6% en janvier et février

Les deux premiers mois de 1962 ont vu augmenter les exportations canadiennes de 11.6 pour cent, comparativement à la même période de 1961. C'est ce qui ressort d'un communiqué émis par le Bureau Fédéral de la Statistique.

"Une partie de cette augmentation est due à la différence dans la valeur d'échange du dollar canadien", précise le Bureau.

Les exportations en janvier et février ont totalisé $896,000,000, ce qui est une hausse si on compare avec les $803,605,000 de la même période de l'année dernière.

En février, les exportations se chiffraient à $408,872,000 et ce montant surpasse de 14.2 pour cent le montant pour ce mois en 1961.

La hausse la plus importante est survenue dans les exportations vers les Etats-Unis.

Celles-ci, en février, totalisaient $249,197,000, contre $197,582,000 pour février 1961, et les chiffres combinés de janvier et février forment un total de $544,872,000, comparativement à $416,318,000 pour la période correspondante de 1961.

Les ventes au Royaume-Uni ont subi un recul. En février, elles se montaient à $59,439,000, alors qu'elles étaient à $62,000,000 en février 1962. Les chiffres combinés de janvier et février indiquent $126,430,000, comparativement à $148,535,000 pour les mêmes mois de 1961.

Les exportations vers Cuba ont également diminué durant le mois de février. Elles sont tombées à $550,000, ce qui est une forte baisse par rapport aux $2,095,000 de février 1961. D'ailleurs les chiffres établis en février 1962 sont les plus bas qui aient été enregistrés depuis trois ans quant aux exportations vers Cuba.

Toujours dans le domaine des exportations vers Cuba, les chiffres des deux premiers mois de cette année sont inférieurs à ceux de la période correspondante de 1961; $2,945,000 comparativement à $4,251,000. Là aussi on enregistre la plus forte baisse depuis septembre et octobre 1960.

La Chine communiste se révèle de plus en plus comme un bon client. Les exportations vers ce pays ont atteint un chiffre de $13,687,000 en février — pour un total de $2,214,000 en février 1961 — et un chiffre de $15,393,000 pour les deux premiers mois de 1962, comparativement à $2,587,000 pour 1961.

Ce sont les exportations de pétrole brut qui ont marqué la plus forte augmentation.

Il y a augmentation également dans les exportations de blé: $40,890,000 en février 1962 ($29,992,000 en février 1961), et $80,276,000 pour janvier et février 1962 ($70,763,000 en 1961).

On note aussi des augmentations dans les exportations de nickel, d'avions et de pièces pour avions. Il y a cependant une baisse dans les exportations de papier-journal et de minerais et concentrés d'uranium.

Grâce aux tarifs tricolores . . .

Le trafic-voyageur augmente considérablement pour le CN

Le trafic-voyageur du Canadien National entre Montréal et les provinces Maritimes a accusé une augmentation de près de 61 pour cent en mai 1962, comparativement à mai 1961. C'est ce que vient d'annoncer M. J.-E. Gauthier, directeur général de la région du St-Laurent.

M. Gauthier est d'avis que cet accroissement remarquable de la vente des billets est dû dans une très large mesure à la nouvelle tarification dite "rouge, blanche et bleue", en vigueur depuis le 1er mai, entre certains endroits de la province de Québec et des Maritimes. Cette nouvelle tarification comporte des réductions allant jusqu'à 50 pour cent; les repas sont servis sans frais supplémentaires aux voyageurs qui ont retenu des places de voitures-salons ou de voitures-lits dans des convois comprenant des voitures-restaurants.

Le nombre total des voyageurs qui ont pris le train à Montréal, Drummondville, Lévis et Québec pour se rendre au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Ile du Prince-Edouard, s'est accru de 40 pour cent.

Cette nouvelle tarification que le CN se propose d'expérimenter pendant un an divise l'année en trois périodes: 162 jours d'aubaine, dits "rouges", pendant lesquels les billets sont très fortement réduits, 142 jours d'économie, dits "blancs", et 61 jours de prix réguliers, dits "bleus".

Le mois de mai, que l'on s'accorde à considérer comme un mois "creux", comportait 22 jours d'aubaine, six jours d'économie et trois jours réguliers. "Le public a très bien accueilli notre nouvelle tarification: les résultats sont jusqu'à présent extrêmement encourageants, a déclaré M. Gauthier. Si la vente des billets se continue à ce rythme durant les prochains mois, l'expérience que nous tentons s'affirmera de plus en plus comme une réussite certaine".

Les principales villes des provinces Maritimes rapportent elles aussi une augmentation marquée des ventes durant le premier mois de mise en oeuvre du programme. A Sydney, en Nouvelle-Ecosse, les ventes ont augmenté de 51 pour cent; à Halifax, de 47 pour cent; à Saint John, de 27 pour cent; et à Moncton, de 16 pour cent.

Les ventes d'appareils radios et de téléviseurs

Les ventes, au Canada, des fabricants de postes récepteurs de radio ont diminué de 9.8 pour cent en avril sur un an plus tôt (36,637 contre 40,625), tandis que celles de la période janvier - avril ont augmenté de 7.6 pour 100 (190,518 contre 177,140). Les ventes de téléviseurs ont augmenté de 23.9 p. 100 (25,874 contre 20,888 un an plus tôt) et de 20.9 pour 100 durant la période janvier - avril (119,253 contre 98,660). Les ventes de tourne-disques ont fléchi de 5.3 p. 100 au cours du mois (7,437 contre 7,853), mais ont augmenté de 8.5 pour 100 durant la période des quatre mois (41,862 contre 38,583).

Augmentation du trafic dans la Voie maritime du St-Laurent

Le tonnage des marchandises en transit dans la voie maritime du St-Laurent a montré une hausse appréciable de 16 p. 100 au cours des deux premiers mois de navigation, comparativement à la période correspondante de 1961. Ces statistiques ont été livrées dernièrement par l'administration de la Voie maritime.

L'augmentation est attribuée principalement aux livraisons plus fortes de minerai de fer sur les ports des Grands Lacs. Mais on note aussi une augmentation des marchandises générales. L'accumulation des stocks causée par le retard à l'ouverture de la voie maritime en avril, a encore contribué à cette augmentation globale.

Dans la section de Montréal au lac Ontario, près de 4 millions de tonnes ont été livrées au cours du mois de mai. C'est là un record pour un mois seul.

Le tonnage des marchandises expédiées vers les Grands Lacs a augmenté de 45 p.c. tandis qu'une légère diminution de 11 p.c. a été enregistrée dans les livraisons vers le golfe.

Dans la section du canal Welland, l'augmentation s'est chiffrée à 52 p.c. dans les livraisons en amont mais celles-ci n'ont diminué que d'un pour cent en aval.

Le Canada a restreint son aide aux pays sous-développés

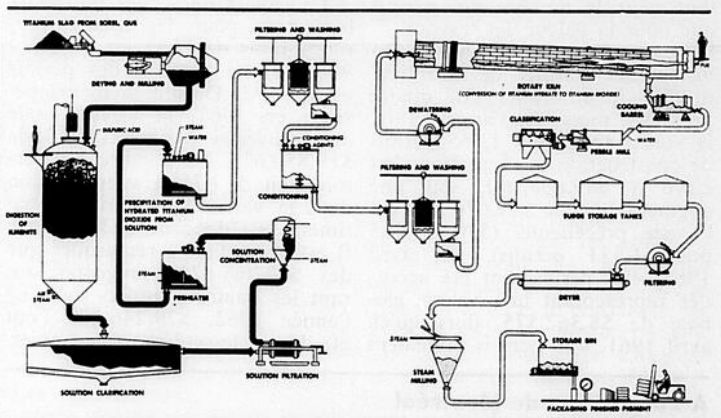
M. Frank Coffin, directeur de l'aide des Etats-Unis aux pays étrangers, a déclaré que le Canada était tombé "bien en arrière des meneurs" en ce qui a trait aux pays sous-développés.

Dans un récent témoignage devant le comité des affaires extérieures de la Chambre des Représentants, M. Coffin a dit que le Canada était à réorganiser son organisme central d'aide et qu'il croit que "nous pouvons envisager des relations plus étroites avec son organisme et espérer le voir offrir de l'aide."

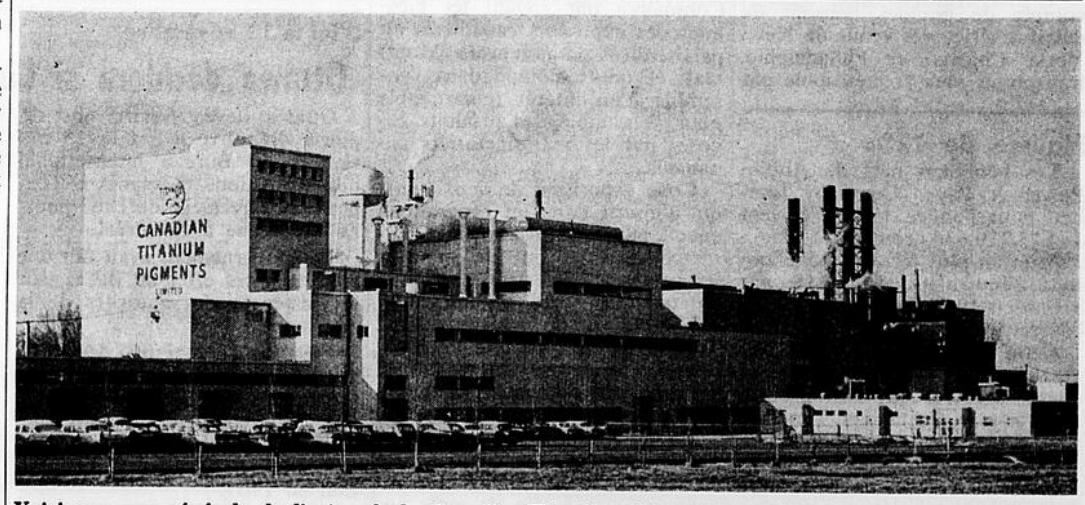
M. Coffin, qui a déjà été membre d'un comité spécial du Congrès chargé d'étudier les relations canado-américaines, a dit que le Canada avait été l'un des principaux pays à fournir de l'aide aux pays d'Europe durant la période du plan Marshall.

"Ils sont tombés en arrière," a-t-il dit quoiqu'il ait ajouté que l'administration Diefenbaker était fière de répéter que la contribution canadienne au plan Colombo avait été haussée de $35,000,000 par an qu'elle était autrefois à $50,000,000 aujourd'hui.

M. Coffin, en réponse à une question du président du comité, M. Thomas Morgan, représentant démocrate de la Pennsylvanie, a dit que le Canada ne donnait en aide que l'équivalent de .21 pour cent de sa production nationale brute comparativement à .60 pour cent pour la Grande-Bretagne et .56 pour cent par l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis.



Cette maquette représente le processus de fabrication du "Titanox" par la compagnie Canadian Titanium Pigment Limited. Ce dispositif nous fournit un exemple d'automation complète, éliminant au maximum les employés dont les fonctions, ici, se résument à la surveillance et à l'entretien d'une machinerie complexe mais efficace qui élimine la nécessité d'une main d'oeuvre considérable.



Voici une vue générale de l'usine de la Canadian Titanium Pigments Ltd., de Varennes, modifiée récemment par des travaux d'aménagement effectués au coût de $6,000,000. Les agrandissements et les nouveaux aménagements permettront à la Compagnie d'augmenter sa production pour la porter à 50 millions de livres par année.

En plus d'accroître le potentiel de production, les nouvelles installations permettront une plus grande diversité dans la variété de ses produits à base de titane.

Selon le vice président de la compagnie, M. B. Tipton, cette expansion fut motivée par une augmentation substantielle de la demande de ce genre de produit, sur le marché canadien.

Quelques modifications futures augmenteront encore le potentiel de production à 64 millions de livres par année.

Le premier ministre MacMillan

La Grande-Bretagne ne peut pas s'isoler du marché commun

A sa venue au Canada, le premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Harold Macmillan, déclarait lors d'un banquet : que la Grande-Bretagne ne pouvait logiquement refuser de participer au mouvement irréversible vers l'unité de l'Europe Occidentale.

La question d'importance qui se pose à présent, a ajouté le premier britannique, est de savoir jusqu'à quel point les intérêts de cette nouvelle Europe sont conciliables avec ceux du Commonwealth. S'ils sont "susceptibles d'être complémentaires" ou s'ils sont "nécessairement opposés".

Le premier ministre, qui venait d'avoir deux jours d'entretiens avec M. Diefenbaker relativement à l'adhésion britannique à la CEE, a tenu à expliquer les raisons historiques qui justifient ce mariage de raison. Il a rappelé que chaque fois que quelque chose allait mal en Europe, la Grande-Bretagne était automatiquement "dans le coup", et il estime qu'en conséquence, quand les choses vont bien, il n'y voit aucune raison pour que Londres ne participe pas au mouvement.

Il est un point cependant qui ne manque pas d'inquiéter les responsables britanniques de l'adhésion de leur pays à la CEE. Et c'est le moyen de respecter les intérêts du Commonwealth dont la Grande-Bretagne est le chef de file.

M. Macmillan a dit que la Grande-Bretagne porte une double responsabilité en l'occurence, l'une vis-à-vis de ses futurs partenaires de la CEE, l'autre à l'égard des membres du Commonwealth.

Le monde actuel, a dit M. Macmillan, est en constante évolution. C'est pour cette raison que toute décision à longue échéance doit être prise avec le maximum de réflexion.

Pendant le premier trimestre,

L'industrie de la construction fut très active à Montréal

Malgré un léger fléchissement dans le nombre total des permis de construction et de réparation émis par la ville de Montréal au cours du mois d'avril dernier par rapport à la même période en 1961, la situation de cette industrie durant les quatre premiers mois de 1962 était meilleure durant la même période en 1961 tant pour le nombre des permis que pour la valeur des travaux.

Les chiffres publiés par la division des permis de Montréal montre qu'au cours des quatre premiers mois de l'année 1962 la valeur totale des 1,555 permis de construction et réparation s'est élevé à $49,808,290, soit une augmentation de $19,076,325 sur l'année précédente, ($30,731,965 pour 1,531 permis). En avril 1962, 454 permis ont été accordés représentant une valeur globale de $8,362,575 alors qu'en avril 1961, 488 permis donnaient une valeur totale de $6,625,115.

Le rapport du service des permis et inspections montre que dans le domaine particulier des nouveaux bâtiments, 193 permis ont été accordés en avril 1961. Valeur : $5,473,150. En avril 1962 : 194 permis. Valeur : $6,-995,150.

La valeur totale des nouveaux bâtiments pour les quatre premiers mois de 1962 est de $42,-966,825. Le nombre des permis est de 698. Durant la même période en 1961, la valeur totale des nouveaux bâtiments était de $19,850,675. Le nombre des permis était de 675. L'augmentation dans la valeur des nouveaux bâtiments est donc de $23,116,150. Il est cependant à remarquer que des $42,966,825 enregistrés durant les quatre premiers mois de l'année 1962, $29,246,200 l'ont été durant le seul mois de février.

A l'exposition de Montréal

Plus de 150 acheteurs américains ont examiné les produits du pays

Environ 150 acheteurs pour le compte de grandes maisons de détail américaines venus de New-York, Chicago et Philadelphie, transportés vers la métropole par avion aux frais du ministère du Commerce ont envahi les kiosques des exposants canadiens, au palais du Commerce de Montréal, et ont témoigné dans l'ensemble d'un intérêt remarquable pour l'ensemble des produits exposés par les manufacturiers canadiens.

Cette exposition de deux jours, qui s'inscrit dans un programme conçu par le ministère du Commerce dans le but de mousser les ventes à l'extérieur, fait suite en quelque sorte à une autre semblable tenue récemment à Toronto et qui, au dire de nombreuses personnes intéressées, a été couronnée du plus grand succès.

Le programme prévoit d'ailleurs d'autres expositions du même type à Winnipeg et Vancouver avant la fin de cette année.

Ces expositions on deux buts immédiats concurrents : permettre aux manufacturiers canadiens de savoir quelle est la demande des magasins et des consommateurs des Etats-Unis, sur quels articles elle porte, quelle est son importance; et d'autre part faire voir aux acheteurs américains quels sont les biens que peuvent offrir les manufacturiers de notre pays, quelles en sont les qualités, et de quelles quantités ils peuvent disposer.

Plusieurs manufacturiers qui se sont prévalus de l'offre du ministère en participant à la première exposition du genre, récemment dans la Ville-Reine, ont affirmé que la somme de $250 nécessaire à la location d'un stand était "entièrement justifiée".

Des contacts ont pu être établis avec des acheteurs, disent-ils, et le travail de base a été fait en vue de l'obtention de commandes. Plusieurs exposants ont par ailleurs affirmé que les dépenses qu'ils auraient eu à encourir en vue de rencontrer chez eux les acheteurs américains, auraient été trop élevées.

Hausse de 12%

Les bénéfices nets de Abitibi Power & Paper Company Limited pour l'année 1961, s'élèvent à $13,710,636 contre $12,266,-288 un an plus tôt. Ces bénéfices sont l'équivalent de $3.18 par action en 1961 contre $2.83 dans l'exercice précédent.

Cette augmentation de 12% des bénéfices nets résulte surtout du changement qui s'est produit dans le taux du change l'an dernier.

La production globale des divers établissements de la compagnie a subi un léger recul sur 1960 qui a été principalement causé par une baisse des ventes de papier-journal. Les ventes de toutes les autres divisions ont cependant accusé des gains.

Les ventes nettes consolidées pour l'année 1961, s'élèvent à $147,587,462 soit une légère augmentation sur l'année précédente.

HAUSSE DU PRIX DU PAIN ET DE L'ESSENCE

Le président d'une importante chaîne de boulangerie canadienne a déclaré, en effet, qu'une hausse était "inévitable" à la suite de l'augmentation de 15 cents le mille tonnes, par Maple Leaf Mills. Cette augmentation découle de la hausse de 6 cents le boisseau par Canadian Wheat laquelle hausse est amenée par le nouveau taux d'échange stable.

Dernièrement, Ogilvie Flour a laissé entendre qu'elle envisageait une hausse semblable. On s'attend à ce que les meuniers de moindre importance augmentent eux aussi leurs prix.

La British American Oil Co. Ltd., en tête, les principales compagnies de pétrole du pays ont annoncé la semaine dernière une majoration du prix de l'essence.

La B.A. a, en effet, décrété une hausse du prix de l'essence du pays.

Celle-ci a en effet, décrété une hausse du prix de l'essence de sept sixième de cent à travers tout le pays, immédiatement. Ce qui signifie que dans notre région l'essence se vendra, généralement, 40.6 cents et 45.6 cents le gallon de chacune des deux catégories.

La compagnie Petrofina a décrété une augmentation semblable pour le prix de l'essence, mais n'a encore pris aucune décision quant au prix de l'huile à chauffage et aux autres produits pétroliers.

L'Imperial Oil, selon un porte parole de cette compagnie, étudie la question.

La compagnie B-P (British Petroleum) a déclaré, qu'elle augmentait le prix de détail de son essence d'un cent le gallon et que ses nouveaux prix entreraient en vigueur le même jour.

La compagnie Texaco fait savoir qu'elle a augmenté le prix du gros, mais n'a encore rien décidé sur le prix de la vente au détail. Un porte-parole a cependant expliqué que le prix du détail est intimement lié au prix du gros.

Quant à la compagnie Canadian Oil, un porte-parole montréalais a laissé entendre qu'il attendait des précisions de Toronto.

Les raisons de la hausse

Toutes les compagnies s'accordent à dire que la hausse des produits pétroliers, particulièrement des carburants et des huiles, est la conséquence directe ou indirecte de la dévaluation du dollar canadien et de l'augmentation du prix du pétrole brut dans l'ouest du pays.

Sauf pour la production minière,

Augmentation de la production industrielle en janvier 1962

En janvier '61, la production industrielle au Canada, compte tenu des régularisations saisonnières, a accusé une hausse de 1.1 pour cent en février dernier comparativement à janvier, indique le bureau fédéral de la Statistique.

Dans son rapport mensuel, l'organisme fédéral mentionne que le gain le plus important a été enregistré dans le secteur des produits durables, particulièrement dans la production forestière, qui s'est accrue de 3 pour cent, et dans celle de l'acier et des produits de l'acier qui a augmenté de 5 pour cent. Le rapport note aussi une hausse de 4 pour cent dans la fabrication de l'équipement de transport.

La production minière a cependant accusé des reculs assez importants, particulièrement celle du minerai de fer qui a fléchi de 6 pour cent au cours du mois, comparativement à janvier. L'industrie pétrolière, dans son ensemble, a laissé voir une hausse de 3 pour cent.

La production a légèrement augmenté dans les papeteries et les industries de produits alimentaires et de liqueurs douces. Elle a fléchi chez les fabricants de tabac, du cuir et de vêtements.

NOUVELLES BRÈVES

Le pont de Trois-Rivières

Le cabinet a accepté les dernières propositions de la Corporation du pont de Trois-Rivières. M. Jean Lesage a précisé que le principe fondamental de l'entente est que le gouvernement garantira les emprunts moyennant certaines conditions. La construction du pont sera soumise aux conditions qui régissent les travaux publics : soumissions publiques, etc. Le gouvernement présentera bientôt un projet de loi donnant suite à cette entente.

Institut de recherche sur la nourriture

Le ministère fédéral de l'Agriculture a annoncé la création d'un Institut de la recherche sur la nourriture. Le nouvel institut verra à trouver de nouvelles formes de conservation et de consommation des produits agricoles, comme nourriture humaine.

Recherche agricole

Par ailleurs, le même ministère a annoncé la création d'un Conseil économique de la recherche agricole, organisme indépendant, auquel collaboreront le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les coopératives et les diverses industries agricoles du pays. $150,000 seront nécessités pour lancer l'organisme sur une base d'essai de 5 ans. Les membres de l'exécutif provisoire seront choisis le 31 mai.

102,000 cordes à vendre

Un comité composé de huit représentants de compagnies et autres responsables de l'exploitation forestière a commencé à étudier, dernièrement, la mise en marché des quelque 102,000 cordes de bois à pulpe qui demeurent encore invendues. M. Bona Arsenault avait déclaré, la semaine précédente, qu'il y avait 89,000 cordes de bois invendues; mais ce chiffre a grossi depuis à cause de certains commerçants qui ont exploité de façon irrationnelle des lots de ferme.

Le ministre a vertement dénoncé ces "pilleurs" et annoncé qu'une enquête était présentement en cours. Il a sommé les compagnies de ne pas acheter ce bois à l'avenir. "Il faut absolument, a-t-il dit, mettre fin à ce pillage éhonté qui devient une concurrence malhonnête envers les petits producteurs, les cultivateurs et les colons."

M. Arsenault a précisé que la plupart de ces commerçants "pilleurs" ne paient leurs bûcherons que $3 la corde alors que le prix normal est de $6. "Nous allons faire enquête, a-t-il ajouté, et ces bûcherons devront être remboursés".

D'ici le 13 novembre

Ottawa décidera si l'exposition universelle se tiendra à Montréal

Ottawa devra rendre une réponse définitive avant le 13 novembre au Bureau international des expositions, à savoir si l'exposition universelle de 1967 pourra être tenue à Montréal.

Le gouvernement avait fait une requête à cet effet au B.I.E., sur les instances des autorités de la métropole.

C'est le 11 mai que le B.I.E. a rendu sa décision en faveur du Canada, la Russie s'étant désistée. On se souvient que le gouvernement soviétique avait obtenu l'autorisation de présenter l'exposition en 1967.

Mais Moscou a récemment renoncé au projet pour protester contre la décision des Etats-Unis de présenter une exposition internationale à New-York en 1964, exposition qui n'a pas été autorisée par le B.I.E.

En demandant au B.I.E. l'autorisation de monter l'exposition universelle de 1967, le gouvernement canadien n'a cependant pas voulu s'engager de façon définitive. C'est pourquoi Ottawa a réclamé un délai, qui lui a été accordé.

A ce jour, la décision du B.I.E. en faveur du Canada n'avait pas été rendue publique.

Le gouvernement canadien aurait craint lui aussi les effets de cette exposition new-yorkaise. Mais, sur les instances des autorités municipales de Montréal qui ont fait valoir que 1967 marquera le centenaire de la Confédération (ce qui aura pour conséquence d'attirer un grand nombre de visiteurs chez nous) les autorités canadiennes ont accepté de faire une demande officielle auprès du Bureau international en se réservant le droit toutefois de ne pas s'engager immédiatement.

Lors de son assemblée du 11 mai, à Paris, le Bureau international a réservé l'exposition de 1967 pour le Canada et a accordé au gouvernement canadien jusqu'au 13 novembre pour faire connaître sa décision finale.

Apparemment si le gouvernement fédéral décide de monter l'exposition universelle de 1967, c'est à Montréal qu'elle aura lieu.

On sait que le Bureau international exige une mise de fonds minimum de $40,000,000. Lors de la première requête il y a deux ans, le gouvernement fédéral s'était engagé à garantir $20,000,-000; le gouvernement provincial, alors dirigé par M. Paul Sauvé, avait pris l'engagement de verser $15,000,000,et la ville de Montréal, $5,000,000.

Des pourparlers seraient actuellement en cours pour savoir si le gouvernement provincial actuel est prêt à poser le même geste que M. Sauvé.

La décision finale appartient au gouvernement canadien.

Le président de Atlas Steel :

Nous devons augmenter notre productivité industrielle pour soutenir la concurrence étrangère

Le président du Conseil national de la productivité, M. George De Young, a suggéré aux hommes d'affaires canadiens de ne plus se contenter de considérer la conjoncture canadienne seulement, et de tracer des plans en vue de monter à l'assault des marchés mondiaux.

Il a affirmé que les échanges de plus en plus libres entre les nations du monde sont inévitables, et que les industries canadiennes doivent être prêtes à entrer en concurrence avec celles des autres pays. Environ 7 à 10 p.c. des industries canadiennes sont actuellement prêtes à une telle concurrence, mais cette proportion doit absolument être augmentée, a-t-il ajouté.

M. De Young, qui est également président d'Atlas Steel Limited, de Welland, Ontario, prenait la parole à l'assemblée annuelle de l'association des comptables agréés du Québec, tenue récemment au collège Loyola.

Il a déclaré que les fusions de plusieurs industries et les autres formes de corporation sont mal vues au Canada, sinon parce qu'elles "sont illégales, du moins par crainte qu'elles le deviennent".

"Cette crainte, dit-il, est encore plus efficace que la loi elle-même."

Il est devenu absolument nécessaire de définir plus clairement la loi sur les monopoles.

L'augmentation de la productivité est le seul moyen, selon M. De Young, de hausser les salaires et le standard de vie et de rendre les produits canadiens susceptibles d'entrer en concurrence avec ceux des autres pays.

On doit, pour cela, encourager la formation d'industries de grande envergure, d'une grandeur telle qu'elles ne seront ni trop grande, pour le marché qu'elles sont appelées à servir, ni trop petites pour être efficaces. On devrait se fixer comme but de donner à 20 ou 30 p.c. des industries canadiennes une dimension "optimum", et axer la planification sur cette ambition. Il n'y a pas de raison que le Canada se fournisse pas au monde des biens finis, au lieu de matières premières seulement.

Selon les statistiques du 1er trimestre

L'industrie canadienne de la pulpe sera plus productive en 1962

Selon un rapport publié par l'Association canadienne de la pulpe et du papier, la production de pâte de papier a été plus élevée en avril et dans les quatre premiers mois de 1962 que durant la même période l'année précédente.

La production totale se chiffrait à 943,436 tonnes pour le mois d'avril, comparativement à 937,942 pour le même mois de l'année dernière. La consommation canadienne a absorbé 698,-066 tonnes, en regard de 703,855 pour l'année précédente; et les exportations totalisaient 237,488 tonnes, alors qu'elles avaient été de 226,883 pour 1961.

Pendant les quatre premiers mois, la production de 1962 a atteint 3,861,342 tonnes, contrairement à l'année 1961 où elle n'atteignit que 3,743,581 tonnes. Les besoins domestiques se sont accrus de 2,802,473 à 2,865,275 tonnes, et les exportations de 880,507 à 964,591 tonnes.

D'autre part la production de carton a augmenté en avril, et dans les quatre premiers mois de 1962.

Les chiffres définitifs donnaient 91,186 tonnes pour avril, comparativement à 75,246 pour la période correspondante de 1961, alors que la consommation canadienne est passée de 71,932 à 77,076 tonnes. Les exportations ont enregistré une hausse de 6,850 à 8,749 tonnes.

La production, à la fin d'avril, a atteint 343,323 tonnes, contre 312,272 pour l'année dernière, à la même date. Le Canada a absorbé 298,941 tonnes, contre 33,-075 pour l'année dernière.

Selon un fonctionnaire de Du Pont Canada,

L'industrie textile canadienne connaîtra 4 ou 5 bonnes années

La tendance de la production textile canadienne pour les quatre ou cinq prochaines années sera généralement à la hausse, malgré la perspective d'une régression de la production vers la fin de cette année. Telles sont les prévisions ressortant d'une analyse des perspectives de l'industrie textile canadienne faite par F. W. Summers, directeur, recherches pour les ventes, fibres textiles de Du Pont du Canada, effectuée pour le Manuel de l'industrie textile (édition 1962) publié récemment.

Les répercussions possibles des modifications intervenues dans les courants d'échanges mondiaux par suite de la formation de nouveaux blocs économiques tels que la Communauté économique européenne, éclipsent toutes les prévisions sur les tendances futures, dit encore le rapport.

"Bien que les sources généralement bien informées n'attendent pas de répercussion sérieuse avant le milieu de la présente décennie, on peut vraisemblablement s'attendre à voir les producteurs anglais tenter d'amortir les effets prévus de la libre concurrence du continent, par une campagne intensive sur les marchés d'exportation tels que le Canada où ils sont traditionnellement présents. Une évolution de ce genre pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur l'industrie textile canadienne."

Une comparaison des taux de croissance de l'industrie du vêtement semble indiquer que les vêtements pour femmes et enfants, autres que les tricots, sont, par suite de la mode, moins vulnérables que les vêtements pour hommes et garçons à la concurrence des importations à bon marché.

La fixation de quotas pour les importations de vêtements japonais et la limitation volontaire par Hong Kong de ses exportations au Canada constituent deux facteurs encourageants des deux dernières années.

Les expéditions de fibres textiles se sont généralement accrues depuis 1958, déclare le rapport. Les fibres synthétiques, les fils et les tissus de coton, les tissus et les tapis de laine, ont surtout contribué à cette augmentation.

La vigueur générale manifestée par l'industrie est attribuée à "la hausse de l'indice de production industrielle, qui est habituellement suivie par une demande de textiles; la modernisation des usines canadiennes; l'amélioration du style et des techniques de vente des tissus et vêtements canadiens; la dévaluation du dollar canadien; et l'amélioration de la mise en pratique des règlements anti-dumping" ajoute le rapport.

NOMINATIONS

A la présidence des Commissaires industriels

Monsieur W.-J. Lavigne, de Montréal, a été élu président de l'Association des Commissaires Industriels de la province de Québec au cours du congrès annuel de l'Association le 15 juin à Sainte-Marguerite, au nord de Montréal.

Monsieur Lavigne est directeur du Service d'initiative industrielle de la Compagnie d'Electricité Shawinigan.

A la Dominion Textile

Quatre nouveaux membres ont été appelés au conseil d'administration de la Dominion Textile Co. Ltd., à l'assemblée annuelle tenue dernièrement. L'approbation d'un nouveau règlement portant de sept à onze le nombre des membres a entraîné la réélection des membres sortants et élection de MM. Marcel Faribault' LL.D., D. Ross McMaster, C.R. et Colin W. Webster, tous de Montréal, et Frank H. Sobey, de Stellarton, N.-E.

Le président, Monsieur F. R. Daniels, de Montréal, présidait l'assemblée.

Capacité de 100,000 tonnes par année

Une nouvelle papeterie sera construite au Nouveau-Brunswick

Une nouvelle papeterie sera érigée sur la rivière Miramichi, à South Nelson, Nouveau-Brunswick par South Nelson Forest Products Corporation.

La construction de cette papeterie débutera cet été, et la production est censée commencer avant la fin de l'année prochaine.

Ce projet a été dévoilé par Pietro Ferraro, président de Cartiere Del Timavo, compagnie associée à South Nelson Forest Products. M. Ferraro, qui est intéressé à établir une telle usine sur la rivière Miramichi afin d'alimenter ses usines d'Italie, annonce également que South Nelson Forest Products avait acheté certaines propriétés et des actifs, incluant des concessions forestières de Chatham Industries Ltd., et Trafalgar Mills Ltd., dans la région de South Nelson et de Chatham.

On n'a pas révélé le coût de construction de cette papeterie, mais, lorsque South Nelson Forest Products fut incorporé à l'automne de 1961 par la Législature du Nouveau-Brunswick, on y prévoyait un développement de $15,000,000.

M. Ferraro a ajouté que la papeterie aura une capacité initiale de 100,000 tonnes par année, avec une augmentation éventuelle de 150,000 tonnes par année.

Au Canada, depuis janvier

Augmentation importante des ventes d'automobiles

Les ventes d'automobiles au Canada, selon la plus récente statistique, ont accusé une augmentation de 10.6 pour cent en février dernier pour atteindre un total de 33,497 unités comparativement à 30,277 dans le mois correspondant de l'an dernier.

Bien plus, pendant les deux premiers mois de 1962, les ventes ont marqué un nouveau sommet pour se chiffrer à 69,663 unités, marquant une hausse de plus de 20 pour cent sur celles de janvier et février 1961. Les ventes de véhicules de fabrication canadienne et américaine, pendant la même période, ont également marqué un nouveau record alors qu'elles ont totalisé près de 59,000 unités, chiffre qui représente 84.5 pour cent du marché canadien contre un pourcentage de 79.1 l'an dernier.

Les résultats préliminaires des ventes au cours des dernières semaines indiquent encore des progrès plus considérables alors que les ventes seraient actuellement en augmentation de 35 pour cent comparativement à celles de l'an dernier.

Cette hausse considérable se poursuivait au cours des prochains mois ainsi que semblent l'indiquer les objectifs fixés par les producteurs, objectifs qui marquent une hausse de plus de 24 pour cent sur ceux annoncés à la fin d'avril 1961.

Fait important à noter dans ce secteurs des ventes, les véhicules européens sont de moins en moins populaires sur le marché canadien comme le constatent les résultats indiqués précédemment. Les ventes dans cette catégorie ne représentent cette année pour les deux premiers mois que 15.5 pour cent du marché canadien contre plus de 20 pour cent l'an dernier.

NOUVELLES BRÈVES

L'ALCAN augmente ses prix au Canada

Aluminium Company of Canada Limited a annoncé hier que le prix de base de son aluminium de première fusion livré à ses clients au Canada, passe de 23½ à 24 cents la livre en devises canadiennes.

Cette compagnie ajoute qu'elle opère un rajustement concernant les prix de certains produits semi-ouvrés vendus dans notre pays.

Activité plus grande dans les filatures de coton au Canada

L'activité a contribué de progresser dans les filatures canadiennes de coton au cours du mois de mai, et la statistique de ce mois se révèle encore plus favorable que celle des mois précédents. L'Institut du coton du Canada rapporte en effet que le total pour le mois correspondant de l'an dernier et que le total cumulatif pour l'année est supérieur à celui des mêmes mois de l'an dernier.

Union Carbide Canada fonde une filiale

M. A. A. Cumming, président de Union Carbide Canada Limited, a annoncé la création d'une nouvelle filiale, l'Union Carbide Exploration Ltd. et la nomination de M. Arthur E. Buller au poste de directeur.

En annonçant cette nouvelle, M. Cumming a déclaré que le but de la nouvelle succursale étant d'intensifier la prospection minière canadienne, et d'élargir le champ d'action de la compagnie dans le domaine des matières premières minérales.

VOLCANO
La chaudière utilisée partout au Canada
★
CONÇUE ET FABRIQUÉE ENTIÈREMENT AU CANADA
par
VOLCANO LIMITEE
Usines : ST-HYACINTHE Siège social : MONTREAL
Succursales : QUEBEC — TORONTO

S'il s'agit de PAPETERIE ou d'ACCESSOIRES de BUREAU
appelez ou écrivez aux
Librairie Pilon Stationers INC.
750, Beaubien CR. 4-6487
800 est, Mont-Royal LA. 4-3081
851, Décarie St-Laurent RI. 8-7961
8559, St-Laurent DU. 1-6261

La BCN, à la recherche d'un équilibre :

Patrons et travailleurs doivent s'accorder sur le sens de la planification économique car IL FAUT dresser un programme cohérent

"Tout le monde sait que, pour atteindre le bien commun, il importe de dresser un programme cohérent qui engage toutes les forces vives de la nation sans méconnaître les libertés essentielles."

Dans un récent bulletin mensuel, la Banque Canadienne Nationale étudie le conflit qui règne entre patrons et employés sur la définition et le sens profond de la planification et conclue qu'une étroite collaboration entre ces deux groupes et l'Etat est nécessaire pour réaliser une planification saine et efficace sur le plan, notamment, du chômage. Voici ce qu'écrit la Banque :

Devant la complexité des problèmes économiques de l'heure, il semble que les divergences qui séparent patrons et ouvriers deviennent de plus en plus profondes. Afin de remédier au chômage, qui depuis quelques années prend des proportions alarmantes au Canada comme aux Etats-Unis, les uns et les autres proposent des solutions qui tendent à faire de l'Etat soit le protecteur de l'entreprise privée, soit le maître de l'ensemble de l'activité économique. Faut-il s'étonner que les deux groupes donnent au mot *planification* un sens différent? Tout le monde sait pourtant que, pour atteindre le bien commun, il importe de dresser un programme cohérent qui engage toutes les forces vives de la nation sans méconnaître les libertés essentielles.

En certains milieux, on a l'impression que quelques patrons sont encore à la remorque de con-cepts qui étaient en vigueur il y a cinquante ans. Ces patrons estiment que le rôle de l'Etat doit être réduit au strict minimum, que l'entreprise privée a droit de prendre toutes les initiatives et que la loi fédérale sur les pratiques restrictives du commerce est beaucoup trop sévère. Ils affirment que les allocations de sécurité sociale se multiplient à un rythme trop rapide et qu'elles devraient être limitées à la classe des indigents. Pour eux, tout relèvement de salaire se traduit nécessairement par une hausse des prix. Les mouvements de grève doivent être réprimés rigoureusement avec le concours des forces de l'ordre. Enfin, ils veulent conserver le privilège de remployer les bénéfices de la façon qu'ils croient profitable à l'industrie sans que l'Etat ait l'occasion de dire son mot. Bref, la planification doit être approuvée dans tous ses détails par le monde capitaliste.

Quant aux syndicats ouvriers, plusieurs d'entre eux gardent encore une attitude revendicatrice, constamment à la recherche de meilleures conditions de travail, sans se préoccuper de la situation financière de l'entreprise. Ils recourent parfois à la violence, même si la grève est entachée d'illégalité. Ils vont jusqu'à prétendre qu'en démocratie le droit de grève est plus important que des élections libres. Ils estiment qu'une hausse des salaire ne doit pas être liée à la progression de la productivité. Ils ne s'intéressent guère aux conséquences sur l'économie du pays de l'entrée massive de capitaux étrangers ou de la dévaluation du dollar canadien, sous prétexte que ce sont là des problèmes qui concernent surtout le monde patronal et les milieux gouvernementaux. Cependant, ils acceptent qu'un chef syndicaliste des Etats-Unis viennent leur dire comment voter à la prochaine élection fédérale. On peut conclure que la planification recherchée par ces groupes ouvriers tend à donner à l'Etat plus de pouvoir afin d'amoindrir l'influence de l'entreprise privée.

En face des patrons et des ouvriers, le parti au pouvoir hésite, car il entend ménager la chèvre et le chou. Il a besoin du plus grand nombre de votes possible. Son manque d'imagination et de fermeté découle de sa volonté de se perpétuer. Sans doute, les problèmes sont parfois complexes : par exemple, si le gouvernement de Québec refuse de prendre le contrôle de la société de financement qu'il entend mettre sur pied, des syndicats ouvriers s'opposeront à ce que l'entreprise privée y exerce une autorité prépondérante. Il est évident qu'il existe actuellement dans la Province un climat de conflit. Certains pays d'Europe ont pourtant adopté une attitude plus raisonnable afin d'établir un équilibre entre les groupes intéressés à la progression économique et sociale et cette attitude permet une étroite collaboration entre l'Etat, les patrons et les ouvriers. Il n'y a pas d'autres moyens chez nous de faire une planification saine et, en particulier, de régler le grave problème du chômage.

Dans l'ensemble du pays :

La situation de l'emploi s'est améliorée pendant avril et mai

Le chiffre de l'emploi s'est accru de 247,000 d'avril à mai, selon les chiffres publiés par le B.F.S. le vendredi 15 juin à 10 h. du matin. L'augmentation a été à peu près normale pour cette époque de l'année dans le secteur agricole et non agricole. Le chômage a accusé sa diminution saisonnière durant le mois. Le chiffre estimatif des chômeurs en mai (336,000) a été inférieur de 149,000 à avril et de 121,000 à mai 1961. Le chiffre estimatif de la main-d'oeuvre en mai a atteint 6,590,000, soit une augmentation de 48,000 ou de 0.7 p. 100 sur un an plus tôt.

Emploi

Le niveau de l'emploi dans toutes les régions et les industries s'est ressenti de la montée générale des activités de plein air dans tout le pays. La moitié environ de l'augmentation de l'emploi au cours du mois est intervenue dans la construction et agriculture. Dans ces deux groupes et la plupart des autres groupes industriels, l'augmentation a été conforme à l'avance saisonnière.

Le chiffre de l'emploi en mai s'est accru de 169,000 ou de 2.8 p. 100 sur un an plus tôt. Le gros de l'avance est intervenu dans les services et la fabrication. La construction et le commerce ont aussi accusé une vigueur soutenue.

L'avance sur un an plus tôt s'est bien répartie entre les diverses industries manufacturières. Dans le secteur des durables, les appareils électriques, la construction maritime, le fer et l'acier, les articles en bois et l'automobile et les pièces détachées ont enregistré une expansion remarquable. La plupart des industries de biens non durables ont accusé une certaine augmentation de l'emploi sur un an plus tôt.

L'emploi a connu une augmentation saisonnière dans toutes les régions durant le mois. L'avance sur un an plus tôt a varié d'un peu moins de 2 p. 100 dans les Prairies à un peu plus de 4 p. 100 au Québec.

Chômage

Le chômage a accusé une forte baisse saisonnière et s'est établi au chiffre estimatif de 336,000 à la mi-mai, soit 149,000 de moins qu'en avril et 247,000 au-dessous du sommet de l'hiver.

Environ la moitié des chômeurs en mai étaient à la recherche de travail depuis trois mois au moins, le quart depuis 4 à 6 mois et le reste depuis 7 mois ou plus.

Le chiffre du chômage en mai a baissé de 121,000 ou de 26 p. 100 sur un an plus tôt. Le nombre d'hommes en chômage (285,000) a fléchi de 112,000 sur un an plus tôt et celui des femmes (51,000) a baissé un peu.

Par rapport à l'effectif de la main-d'oeuvre, le chômage s'est établi à 5.1 p. 100 en mai contre 7.5 en avril et 7.0 en mai 1961. Le taux de chômage en mai a été plus bas qu'un an plus tôt dans toutes les régions, surtout au Québec.

M. Jean Marchand

Le droit de grève est intimement lié au droit d'association

"Lorsqu'on parle de syndicalisme, on ne peut écarter le droit de grève qui est directement lié au droit d'association. Fondamentalement, le droit de grève ne peut pas être abandonné pour rien. En retour de l'abandon de son droit de grève, le secteur des Services publics a obtenu des sentences arbitrales exécutoires". C'est ce qu'a déclaré M. Jean Marchand, président général du CSN devant les délégués de la Fédération nationale catholique des services, à son congrès tenu aux Trois-Rivières.

M. Marchand donnait ainsi son opinion sur une résolution qui a tenu le congrès en haleine durant toute une séance, résolution qui se lisait comme suit :

"Que des pressions soient faites auprès du gouvernement provincial pour que la législation ouvrière soit amendée de façon à ce que les employés des Services publics aient droit de grève".

M. Marchand a précisé que "si, jusqu'à présent, la réglementation actuelle a servi vos intérêts, il n'est pas certain qu'elle continue indéfiniment à vous bien servir, car avec l'assurance-hospitalisation et la législation en pleine évolution sous ce rapport, vous êtes dans une période de transition qui va exiger de la part de votre Fédération, en coopération avec la C.S.N., une vigilance de tous les instants pour protéger et défendre vos intérêts".

Après cet exposé, le congrès a décidé à l'unanimité de référer la résolution mentionnée plus haut à l'exécutif de la fédération pour plus ample étude avec les conseillers techniques et rapport au prochain congrès de la fédération.

Au mois de mars

Le salaire hebdomadaire moyen au Canada s'est établi à $80.29

L'indice général de l'emploi industriel au Canada (1949-100) s'établissait à 115.2 en mars, soit 0.4 pour cent au-dessus du mois précédent. Presque tous les principaux groupes industriels ont accusé une avance. Toutefois, les gains ont été modifiés considérablement par une chute importante de l'emploi dans le forestage quand la saison de l'abattage a pris fin dans l'est du pays. Désaisonnalisé, l'indice général a avancé quelque peu à 120.6. Après des avances sensibles durant 1961, l'indice général a eu tendance à marquer une pause ces derniers mois.

La rémunération hebdomadaire moyenne en mars était de $80.29, soit une hausse de 8¢ sur février et de $2.65 sur mars 1961. L'indice a avancé de 0.5 pour cent à 217.2 en mars, soit 7.4 pour cent de plus qu'un an auparavant.

Les indices désaisonnalisés de l'emploi dans la plupart des principaux groupes industriels ont avancé sur ceux de février. Seuls ceux du forestage, des services d'utilité publique et des transports, de l'entreposage et des communications n'ont pas progressé; le recul du forestage peut indiquer une tendance saisonnière différente. La plus forte avance procentuelle a été celle de la construction, qui reflète l'expansion de la construction de bâtiments et des ouvrages d'art en général. Les mines ont marqué des mouvements divers. La fabrication a accusé des gains légers.

Quant aux industries productrices de biens, des augmentations ont eu lieu dans le commerce, les finances, les assurances, l'immeuble et les industries de service observées. Les transports, l'entreposage, et les communications n'ont pas bougé et l'emploi dans les services d'utilité publique a fléchi.

Jean Marchand, élu président

Élection au Conseil supérieur du travail du Québec

Le Conseil supérieur du travail de la province de Québec a tenu sa 9ième réunion annuelle, à Québec, dans l'édifice de la Commission des accidents de travail.

A cette occasion, il a procédé à l'élection de ses officiers et à la nomination de la Commission permanente du Conseil.

M. Jean Marchand, président de la Confédération des syndicats nationaux, a été élu président de cet organisme.

M. W. Wortimer Baker, de la Dominion Engineering, a été élu vice-président de même que M. Réal Cardin, du département des relations industrielles de l'université Laval.

La Commission permanente sera composée des personnes suivantes : M. W. M. Baker, président; M. Roger Provost, vice-président; M. Jean-Paul Geoffroy; M. Jean Gérin-Lajoie; M. Réal Cardin; M. Jacques Parizeau; M. Paul Lebel; M. Armand Leroux; M. Jean-Pierre Després; M. Jack Latter et M. Jean Marchand, membres.

Avant de procéder à l'élection, le Conseil supérieur du travail a établi une règle de procédure visant à assurer l'alternance des officiers parmi les trois groupes qui forment le conseil, c'est-à-dire, employeurs, travailleurs et économistes. Comme Me Lebel appartenait au groupe des économistes, le nouveau président a été choisi parmi le groupe des travailleurs.

Le nouveau président, M. Jean Marchand, a rendu hommage à Me Paul Lebel qui a agi, pendant plusieurs années, comme président du conseil.

Le conseil, en plus de procéder aux élections, a adopté le rapport annuel sur l'activité du conseil qui doit être adressé au ministre du travail. Il a étudié, de plus, certains projets d'amendements aux lois ouvrières. Il adressa ses recommandations à M. Hamel, ministre du travail.

Les dirigeants syndicaux se préoccupent de l'automatisation

Les chefs syndicaux ont passé en revue l'éducation, l'automatisation et les relations patronales-syndicales au cours de la seconde séance de la Conférence du Commonwealth qui s'est déroulée à Winnipeg récemment.

M. Jean Marchand, président de la Confédération des syndicats nationaux, a déclaré pour sa part que le Canada compte près de 2,000,000 d'illettrés.

L'automatisation

Abordant les problèmes suscités par l'automatisation, M. Eugène Forsey, directeur de la recherche au Congrès canadien du travail, a souligné qu'il existait deux écoles de pensée au sujet des conséquences humaines de l'automatisation.

"Je ne peux comprendre pourquoi l'automatisation doit nécessairement nous entraîner soit dans un enfer soit dans un paradis. Il s'agit à mon avis d'une question de fournir une main-d'oeuvre mieux entraînée pour développer l'industrie où les machines jouent de plus en plus un rôle primordial," a conclu M. Forsey.

Sauf pour l'or et l'argent,

Meilleure production minérale au mois de mars, au Québec

Les expéditions de produits d'argile et de ciment, par les producteurs de la province de Québec, ont été beaucoup plus élevées en mars 1962 que durant le même mois de l'année précédente. Il y a aussi eu une augmentation appréciable dans celles de l'amiante et de la chaux. Par contre, les expéditions d'or ont été notablement plus faibles et celles de l'argent, beaucoup plus basses qu'en mars 1961.

Les totaux cumulatifs, pour les trois premiers mois de 1962, accusent les variations suivantes, par rapport à la période correspondante de 1961 : l'amiante a monté de 11 pour cent, le zinc de 45½ pour cent, le minerai de fer de 341 pour cent, les produits d'argile de 3½ pour cent, la chaux de 6 pour cent et le ciment de 16 pour cent; l'or a baissé de 11 pour cent, l'argent de 15 pour cent et le cuivre de 11 pour cent.

Deux nouvelles mines de métaux ont récemment atteint le stade de production.

Voici un tableau donnant les chiffres comparatifs pour les mois de mars et février et pour les trois premiers mois de l'année :

	Mars		Février	Trois mois	
	1962	1961	1962	1962	1961
AMIANTE :					
Brut, tonnes				36	27
Fibres, tonnes				60,670	59,486
Mat. cts ton.				133,856	115,229
TOTAL	68,105	64,419	59,919	194,562	174,742
METAUX :					
Or, onces	86,711	95,349	79,362	245,421	275,440
Argent, onces	351,317	425,890	309,938	977,885	1,149,948
Cuivre, livres				67,836,654	76,394,561
Zinc, livres				30,976,082	21,275,438
Min. fer, ton.				809,202	183,554
MAT. CONST. :					
Prod. argile :					
Brique				$1,081,053	$1,002,911
Blocs const.				274,680	292,543
Autres prod.				40,726	54,795
TOTAL	$782,798	$657,940	$314,640	$1,396,459	$1,350,249
Chaux, tonnes	35,989	33,844	27,398	99,558	93,656
Ciment, ton.	115,313	92,719	63,853	243,092	209,808

Après une baisse continuelle,

La production d'acier aux USA était à la hausse à la mi-juin

Après une baisse s'échelonnant sur dix semaines consécutives, l'industrie de l'acier américaine rapporte une légère hausse de 7,000 tonnes ou de 0.4 pour cent durant la semaine finissant le 16 juin, pour un total de 1,587,000 tonnes comparativement à 1,580,000 tonnes durant la semaine précédente.

Cependant, si on compare ces chiffres avec ceux obtenus durant la semaine correspondante de 1961, on note une baisse de 398,000 tonnes, ou de 20.1 pour cent. Selon les calculs compilés par Financial Counsel, le taux de rendement durant la dernière semaine était de 52.4 pour cent, comparativement à 52.2 pour cent durant la semaine précédente, et 52.4 pour cent voilà deux semaines.

La production totale pour l'année 1962, à venir jusqu'à date, démontre qu'elle est en avance de 10,180,000 tonnes ou de 24.7 pour cent et totalise 51,348,000 tonnes, comparativement à 41,168,000 tonnes durant la même période de l'année dernière.

"Nous procédons avec prudence"

Nouveau projet minier de Labrador Mining au lac Carol

Labrador Mining & Exploration Co. Ltd. poursuit des études visant à évaluer les possibilités de la mise en production de ses gisements de minerai de fer de la région du lac Carol, au Labrador, a déclaré M. Allen A. McMartin, président de la compagnie à l'issue de l'assemblée annuelle tenue à Montréal.

"Le marché pour le minerai de fer traverse présentement une période de forte concurrence, a expliqué M. McMartin, et pour cette raison, il est sage de procéder avec prudence dans ce projet."

Labrador Mining & Exploration fait partie du groupe d'entreprises américaines partenaires dans Iron Ore Co. of Canada. Ce groupe compte entre autres, Armco Steel Corp., The Hanna Mining Co., National Steel Corp., Republic Steel Corp., Bethlehem Steel Corp., Wheeling Steel Corp., The Youngstown Sheet & Tube Co. et Hollinger North Shore Exploration Co.

Sept de ces compagnies se sont réunies pour former Carol Pellet Co., dont l'usine de traitement du minerai de fer à Labrador City construite au coût approximatif de $60 millions pourra transformer 5,500,000 tonnes de minerai de fer concentré d'une teneur de 65 pour cent. Cette usine entrera en production l'an prochain.

Les gisements exploités par l'Iron Ore Co. of Canada ont été sous-loués de Hollinger North Shore et Labrador Mining & Exploration. Ils totalisent 500 milles carrés dans le Nouveau-Québec et le Labrador, et comprennent la majeure partie de la mine à ciel ouvert de minerai de fer. Ces deux compagnies reçoivent pour la sous-location de ces terrains des redevances calculées sur le prix de ventes du minerai produit et sur le volume extrait.

Labrador Mining compte produire plus de minerai et réaliser des profits supérieurs cette année, a dit M. McMartin. Les revenus, ajouta-t-il, seront substantiellement plus élevés cette année, malgré la diminution du prix de vente du minerai de fer, grâce à une production accrue.

Pour l'exercice fiscal terminé le 31 décembre 1961, Labrador Mining & Exploration a réalisé un profit net de $1,972,936, soit l'équivalent de 60 cents par action.

La production globale du groupe de compagnies formant l'Iron Ore Co. of Canada devrait atteindre, en 1962, quelque 12,500,000 tonnes de minerai de fer, soit une augmentation de 5,000,000 de tonnes ou 40 pour cent par rapport à celle de 1961. Cette estimation tient compte d'un total de 1,500,000 tonnes de minerai qui serait produit par Labrador Mining & Hollinger North Shore Exploration Co. Ltd., compagnie associée.

En 1960

Moins de minerai extrait au Québec

La production totale du minerai extrait du sous-sol québécois en 1960 est tombée de 11,515,169 qu'elle était en 1959, à 7,457,971.

C'est ce qu'affirme le rapport minier annuel du Département des ressources naturelles, rendu public récemment. Le rapport indique que la valeur de notre minerai exploité est tombée à $61,752,485 durant l'année 1960, de $92,497,012 qu'elle était en 1959.

La récession de 1960, sévissant à la fois au Canada et aux Etats-Unis, est responsable, selon le rapport, de cette baisse dans les exportations.

La valeur totale de tous les 14 métaux qui sont exploités actuellement dans la province a plongé de $232,555,994 à $224,355,382. La valeur des autres produits a grimpé ou n'a baissé que faiblement.

Les produits non métalliques comme l'amiante, la chaux industrielle, le lithium, le mica et le soufre sont montés de $119,650,112 jusqu'à une valeur totale de $136,235,367.

Les matériaux de construction tels que le marbre, la pierre à chaux, le ciment et l'argile sont passés en valeur de $89,093,555 à $86,046,452.

L'ensemencement des céréales est en retard cette année

Le 31 mai, on avait ensemencé environ 83 p. 100 de la superficie consacrée en 1962 au blé de printemps, à l'avoine, à l'orge, à la graine de lin et aux céréales mélangées. Le pourcentage est inférieur à celui de 1961 (91 p. 100) et à la moyenne de 1956-1960 (88).

Les semailles dans les Prairies, où la majeure partie des céréales semées au printemps est cultivée, étaient terminées dans une proportion de 83 p. 100 le 31 mai (93 p. 100 l'année précédente). En Saskatchewan, les travaux étaient légèrement en retard sur la moyenne de la saison dernière et en avance sur la moyenne des cinq dernières années.

La plupart des régions de l'Alberta ont connu une température propice aux semailles, bien que des pluies fréquentes les aient retardées dans certaines régions du nord. Contrairement à la Saskatchewan, de grands secteurs du Manitoba n'étaient pas encore ensemencés le 31 mai.

Exception faite de certaines régions du nord et de l'ouest, les semailles ont retardé au printemps à cause des fréquentes pluies.

Le temps s'est maintenu généralement sec et chaud en Ontario et, le 31 mai, on avait semé 97 p. 100 des cinq céréales mentionnées dans le présent rapport, au regard de 89 p. 100 l'an dernier et de la moyenne quinquennale de 83 p. 100. Dans le Québec, on a fait 67 p. 100 des semailles, contre 60 p. 100 l'an dernier et une moyenne quinquennale de 76 p. 100.

Contrairement à la saison extrêmement difficile de 1961, les conditions ont été généralement favorables aux semailles dans les Maritimes, voire même un peu meilleures que la moyenne. Le 31 mai, on avait ensemencé 71 p. 100 de la superficie prévue, contre 20 p. 100 l'an dernier et une moyenne quinquennale de 65 p. 100. La Colombie-Britannique a aussi connu un printemps sec et les semailles y ont été un peu plus avancées que la normale. Le 31 mai, on avait semé 94 p. 100 des cinq céréales, contre 95 p. 100 l'an dernier et une moyenne quinquennale de 92 p. 100.

NOUVELLES BRÈVES

Campagne de levés cartographiques

Les autorités du ministère des mines et des relevés techniques ont fait connaître aujourd'hui les détails de la campagne de levés cartographiques pour l'année 1962. Un millier d'hommes groupés en 80 équipes, dont 18 équipes des levés géodésiques, 19 des levés topographiques, 19 des levés officiels et 24 du service hydrographique, participeront aux divers travaux. Ils poursuivront le levé des terres du Canada, dont la superficie atteint trois millions et trois quarts de milles carrés, de même que le levé du littoral de notre pays, considéré comme le plus long au monde.

Concurrence accrue et profits moindres

QUEBEC — Une concurrence accrue et des profits moindres ont contribué à faire de 1961 une année difficile pour les producteurs de bois.

C'est ce qu'à déclaré M. Paul Murdock, président de l'Association des producteurs de bois de charpente du Québec, dans son allocution inaugurale au congrès annuel de cet organisme.

M. Murdock a recommandé aux manufacturiers de bois de charpente de se soumettre à une discipline et "d'abandonner graduellement certaines pratiques jugées extravagantes".

Paiement d'appoint sur le miel

L'Office de stabilisation des prix agricoles versera un paiement d'appoint sur le miel vendu au cours des 12 mois terminés le 30 juin 1961, vient de déclarer le ministre de l'Agriculture, M. Alvin Hamilton.

Sont admissibles les apiculteurs qui ont écoulé leur récolte de miel extrait et classé à des établissements commerciaux agréés.

Suivant les calculs de l'Office, le prix moyen touché par le producteur fut de 12.5 cents la livre pour le miel extrait de la catégorie blanc no 1, durant la campagne 1er juillet 1960 - 30 juin 1961. Par ailleurs, le niveau de soutien en vigueur pendant ces 12 mois était de 13.5 cents la livre.

Roland Boulanger & CIE LTÉE
FABRICANT DE PORTES ET CHASSIS
WARWICK, P.Q., TEL. : 358-2022
7487, 18e AVE, VILLE ST-MICHEL, TEL. : 725-4725
Ligne directe - Montréal-Warwick : 861-3450

FORANO LIMITÉE
Fabricants de Machines de Qualité depuis 1873
Dessinateurs - Fondeurs - Mécaniciens
J. A. FORAND, Président et Gérant Général — BUREAU-CHEF ET ATELIERS, PLESSISVILLE, QUE. — PAUL M. FORAND, Gérant Général des Ventes

HUILE BRÛLEURS
INSTALLATIONS RÉPARATIONS
ELIECO
JOSEPH ELIE
Service 24 heures par jour
4135 Rouen, Montréal 4 Téléphone CL. 4-7141



M. *Roland Parenteau*, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, a quitté Montréal pour un voyage d'études en Europe. Délégué du Conseil d'Orientation économique de la province, M. Parenteau, de concert avec quelques autres économistes du Québec, fait partie d'une mission qui se propose d'étudier la planification économique. La plus grande partie du voyage se déroulera en France.

Après une visite des services officiels intéressés à la planification, et en particulier, le Commissariat du Plan, M. Parenteau visitera plusieurs régions de France où il étudiera l'aménagement économique régional. Ses études l'amèneront aussi en Belgique, en Hollande, en Suède et en Allemagne, où il sera l'invité du gouvernement allemand. Le but de ce voyage est de prendre connaissance sur place des expériences européennes de planification et des difficultés inhérentes à une telle politique. Le résultat de cette étude servira éventuellement à la préparation d'un plan d'aménagement économique pour la Province.

La SSJB et l'éducation nationale

Dans un pays homogène comme la France, par exemple, on appelle Education nationale l'ensemble des mesures, initiatives et politiques mises en oeuvre pour assurer la diffusion du savoir, d'une génération à l'autre. Et on qualifie cet ensemble de national parce qu'il se réalise dans les cadres de la nation. Le caractère proprement national de l'Education est assuré par le fonctionnement de la vie collective organisée; langues, croyances, traditions, modes de vie, etc.

Il n'en est pas ainsi dans un pays hétérogène comme le Canada. L'Ecole doit suppléer aux insuffisances du milieu. Faire de l'Education nationale, c'est amener les jeunes à prendre conscience de leur culture propre et les former selon les données de cette culture; c'est aussi les initier au milieu où se déroule leur existence, aux grandes données sociologiques, politiques et religieuses qui s'y conjuguent, à leurs relations réciproques, à leur évolution dans le temps, à la place que tout citoyen occupe dans cet ensemble et au rôle qu'il doit y jouer comme fils de la nation.

Les familles canadiennes consacrent une plus grande part de leur budget à l'automobile qu'aux vêtements

Selon une enquête du Bureau Fédéral de la Statistique, la famille canadienne consacre 9.3% de son budget à l'automobile tandis que 9.1% seulement va pour le vêtement.

L'enquête était basée sur un échantillon de 1,672 familles comprenant deux membres ou plus. Ces familles habitaient dans 60 villes d'une population supérieure à 15,000 habitants, en 1959.

Les dépenses de ces familles étaient en moyenne de $5,570 par année. L'épouse participait aux revenus familiaux dans environ 24% des familles étudiées.

La plus grande part du budget était consacrée à la nourriture et au logis : soit 23.8% pour la nourriture et 16.4% pour le logement.

Voici un tableau montrant ce que la famille moyenne dépense annuellement pour chaque catégorie de dépenses. La première colonne est en pourcentage et la seconde en argent.

Nourriture	23.8%	$1,323
Logement	16.4%	$ 911
Dépenses ménagères	3.8%	$ 214
Ameublement	5.0%	$ 277
Vêtement	9.1%	$ 508
Automobile	9.3%	$ 518
Autres véhicules	2.0%	$ 112
Soins médicaux	4.3%	$ 237
Soins personnels	2.1%	$ 118
Loisirs	2.9%	$ 160
Livres	0.6%	$ 35
Education	0.7%	$ 39
Tabac et alcool	4.1%	$ 230
Divers	1.2%	$ 69
Cadeaux et dons	3.0%	$ 170
Taxes personnelles	6.8%	$ 370
Assurance	4.9%	$ 271

Pour éliminer les "faux ingénieurs"

La loi des ingénieurs sera refondue au parlement de Québec

L'Assemblée législative a adopté en première lecture, récemment, un projet de refonte de la loi des ingénieurs qui aura l'heureuse conséquence d'éviter la supercherie en ce domaine et de permettre à l'association professionnelle de demander une ordonnance judiciaire pour empêcher l'exécution d'un ouvrage dont les plans auraient été préparés par une personne qui n'est pas autorisée à exercer la profession d'ingénieur dans la province.

Le bill no 98, qui résulte d'une refonte complète des textes législatifs régissant la profession d'ingénieur et qui a été voté en première lecture par l'Assemblée législative, prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à $5,000 au cas où une personne serait trouvée coupable d'avoir pris, faussement et à plusieurs reprises, le titre d' "ingénieur".

Le projet de loi précise le champ d'action des ingénieurs, stipule que leur association s'appellera à l'avenir "Corporation des ingénieurs" et qu'elle aura le droit de posséder des biens-fonds d'une valeur maximum de $400,000 au lieu de $200,000.

La somme exigée pour être admis à passer les examens d'entrée dans la profession est portée à $300; mais pour pouvoir pratiquer, le nouvel ingénieur n'aura plus à payer que $50 au lieu de $150. Ces frais concernent les candidats qui veulent devenir membres de la Corporation sans passer par l'université, et non pas les élèves de l'Ecole polytechnique et des autres écoles universitaires de génie de la province.

L'Association des courtiers a élu ses nouveaux dirigeants

A l'occasion de son congrès annuel à La Malbaie, par le discours rapporté ci-contre de M. Milner, l'Association des courtiers en valeurs du Canada s'est choisi de nouveaux dirigeants dont voici la liste :

Président, M. D. S. Beatty, de Burns Bros. and Denton Limited, de Toronto; vice-présidents, MM. D. C. Mackay, de W. C. Pitfield and Company Limited, de Saint-Jean, J. P. W. Ostiguy, de Morgan, Ostiguy et Hudon, de Montréal, M. D. Cox, de Anderson & Company Limited, de Toronto, M. J. Bulford, de Greenshields Incorporated, de Winnipeg, O. E. Buker, de James Richardson & Sons, de Calgary, et A. H. Cater, de Royal Securities Corporation Limited, de Vancouver. Ces sept dirigeants, avec l'ex-président M. Arthur J. Milner, forment le comité exécutif national.

MM. Jean P. W. Ostiguy, président de Morgan, Ostiguy & Hudon Ltd., de Montréal; H. W. Andrews, de Graham, Armstrong Securities Ltd., de Montréal; M. David, du Crédit Interprovincial Inc., de Montréal; D. Dlouhy, de La Maison Bienvenu Limitée, de Montréal; B. D. Firstbrook, de Montréal; L. Heslop, de Bell, Gouinlock & Company, Limited, de Montréal; André Laflamme, de J. E. Laflamme Limitée, de Québec; André Leman, de Geoffrion, Robert & Gélinas, Inc., de Montréal; L. P. Letarte, de La Corporation de Prêts de Québec, de Québec; D. C. McLeod, de Royal Securities Corporation Limited, de Montréal; W. G. Pavey, de W. C. Pitfield & Company, Limited, de Montréal; W. A. Stewart, vice président, de Midland Securities Corpn., Limited, de Montréal; et W. M. Reay, (ex officio), de Nesbitt, Thompson and Company Limited, de Montréal.

On projette de créer une union générale des ouvriers du textile

Afin de réunir tous les travailleurs du textile du Canada et des Etats-Unis, l'union des ouvriers du textile d'Amérique projette de mettre sur pied dans un avenir prochain une union ouvrière générale.

Six syndicats du textile ont reçu un communiqué de M. William Pollock, président de l'Union des ouvriers du textile d'Amérique qui représente 200,000 travailleurs, dans lequel il présente son projet.

Il donne suite ainsi à une résolution des Ouvriers du textile, adoptée lors de leur congrès annuel à Miami, il y a plus d'un mois.

Il n'est peut-être pas illogique de penser que dans un avenir prochain, les syndicats des ouvriers du textile, à travers le monde entier se grouperont au sein d'une même et puissante association, pour faire face à un programme de planification mondiale du textile en train de prendre forme.

La lettre de M. Pollock a été adressée à deux autres syndicats affiliés à la Fédération américaine du travail et au congrès des organisations industrielles, à trois syndicats indépendants et à un syndicat de la Confédération des syndicats nationaux. Il a demandé l'appui de MM. George Meany, président de la FAT-COI, Walter P. Reuther, président des travailleurs de l'Automobile et de Claude Jodoin, président du Congrès du travail du Canada.

D'après M. Pollock, il y va de l'intérêt de tous les travailleurs du textile de s'unir dans une puissante union ouvrière, afin d'être en mesure d'affronter ensemble et d'éviter si possible les dangers dans lesquels pourrait se trouver l'industrie du textile en Amérique.

$6 millions de plus pour les malades mentaux

Le ministre des Finances, M. Jean Lesage, affecte, en 1962-1963, quelque $6,709,000 de plus qu'en 1961-1962 au traitement des maladies mentales dans la province.

La somme mise à la disposition du ministère de la Santé publique dans ce but au cours de l'exercice financier courant est de $23,594,000 à comparer avec les $16,885,000 de l'année dernière!

C'est une amélioration, mais on est encore loin de la somme mentionnée dans le rapport de la commission qui a fait une enquête sur la situation des établissements psychiâtriques.

MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN

FONDEE EN 1892

- Brevets d'invention
- Marques de commerce
- Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond

MONTREAL - 25

Tél. : AVenue 8-2152

LAURIN, LAURIN, BEAUDRY INC.
DOMINION INSURANCE AGENCIES LIMITED

Courtiers d'assurance agréés
Etude et analyse complète d'assurance
pour industriels, commerçants et particuliers

500 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL. AV. 8-9241



BON VOYAGE !

Avant de partir en voyage, convertissez votre comptant en "chèques de voyageurs". Ils sont facilement encaissables partout, et vous assurent une protection en cas de perte ou de vol.

On se procure des chèques de voyageurs à toutes nos succursales

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Votre partenaire.
359 succursales et agences pour vous servir

MONTRÉAL-NORD

Plan d'utilisation du sol

préparé par Roger Gagnon, Ing.P.M.F.P.I.C.

URBANISTE-CONSEIL — MAI 1961







UNI-FAMILIALES

BI-FAMILIALES

MULTI-FAMILIALES

INDUSTRIES

COMMERCES

ÉDIFICES PUBLICS

PARCS ET ESPACE VERT









Montréal-Nord

Banlieue Progressive de la

METROPOLE CANADIENNE

LES AF[illegible] JUIN 1962